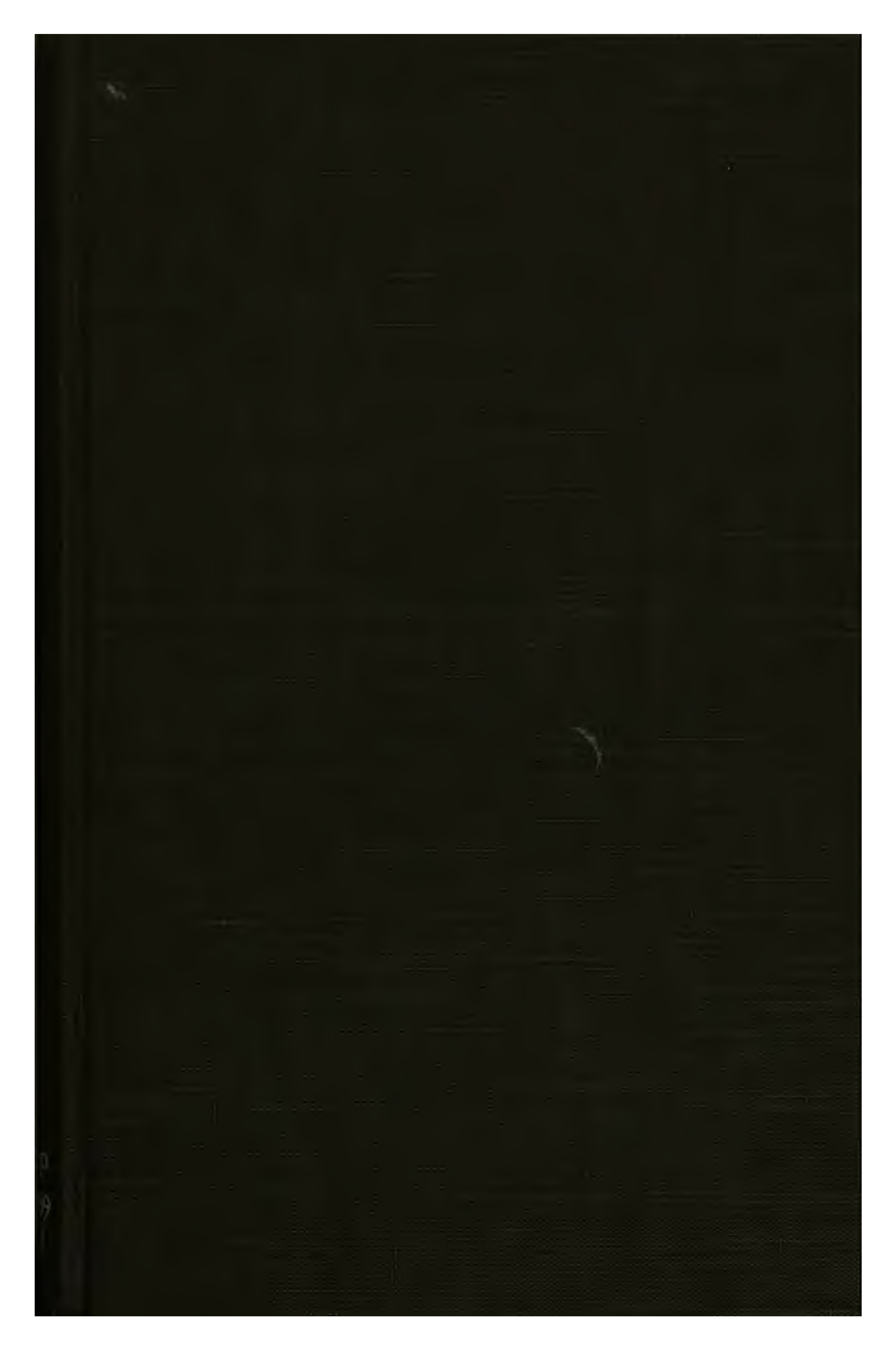
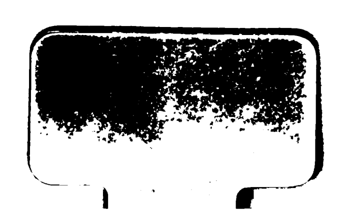



TAYLOR INSTITUTION
DOMI MINA
NUS TIO
ILLU MEA





The marginal notes are
by André de Breton.

PAMPHLETS

DE

RIVAROL

Paris. — Typographie Motteroz, rue du Dragon, 31.

ÉCRITS

ET

PAMPHLETS

DE

RIVAROL

RECUEILLIS POUR LA PREMIÈRE FOIS ET ANNOTÉS

PAR

A. P.-MALASSIS



PARIS
ALPHONSE LEMERRE, ÉDITEUR
27-31, PASSAGE CHOISEUL, 27-31

1877

Les opuscules de Rivarol réunis dans ce volume sont au nombre de cinq, écrits politiques, pamphlets littéraires ou semi-littéraires. Les premiers font beaucoup d'honneur à la perspicacité de l'écrivain royaliste ; les autres montrent davantage son talent. Tous étaient dispersés, oubliés, même inconnus, ou à peu près. Ils forment une suite nécessaire aux Œuvres complètes, *publiées en 1808, et au livre des* Pensées inédites, *de 1836.*

Rivarol a cette fortune d'avoir produit quelques morceaux parfaits dans la mesure de l'attention que la postérité peut donner à un écrivain du second ordre; ses chefs-d'œuvres ne demandent, chacun, pas plus d'un quart d'heure de lecture. Grand avantage! si l'on considère que les générations, en se succédant, se trouvent de plus en plus intéressantes, et ne se préoccupent guère que de se le prouver. Il n'a pas tenu à lui d'en profiter tout à fait.

La faute en est aux éditeurs de ses œuvres choisies, plus insuffisants les uns que les autres, depuis 1808 jusqu'à nos jours ; mais nous savons qu'un nouveau Rivarol de choix se prépare, qui ne laissera rien ou que peu de chose à désirer.

Nous nous féliciterons pour notre part d'avoir aidé à cette réparation un peu tardive, en remettant ici en lumière au moins quelques pages vraiment attiques, d'une façon exquise et d'un goût rare : nous voulons dire la Lettre sur la capture de M. l'abbé Maury à Péronne, *qui peut se placer sans désavantage entre la* Conversation du Maré-

chal d'Hocquincourt et du Père Canaye, *de Saint-Évremont, et le plus châtié des pamphlets de Paul-Louis Courier.*

Il y a bien du dilettantisme littéraire dans notre préoccupation de la gloire de ce Rivarol, conseiller in extremis *de la royauté ; il n'y a même que cela.*

A. P.-M.

« Oui, tout est destiné à l'Oubli, à ce tyran muet et cruel qui suit la Gloire de près, et dévore à ses yeux ses amants et ses favoris. Que dis-je ? La Gloire elle-même n'étant que du bruit, c'est-à-dire de l'air agité, elle flotte comme l'atmosphère autour du globe, et son cours change et souffle sans cesse, promenant les noms et les renommées, et finissant par les disperser.

RIVAROL, *Pensées inédites*.

DIALOGUE

ENTRE

FONTENELLE & VOLTAIRE

—

1785

—

La France littéraire donne à cet opuscule le titre de DIALOGUE ENTRE VOLTAIRE ET FONTENELLE, et la date de 1785; les *Mélanges littéraires,* recueillis par Fayolle, auxquels nous l'empruntons, l'intitulent DIALOGUE DES MORTS (1). L'édition de 1785 est certaine, bien que nous ne l'ayons pu retrouver; Rivarol en parle dans sa lettre à l'abbé Roman, à la date du 8 janvier de la même année (2); elle

(1) *Mélanges littéraires composés de morceaux inédits de Diderot, de Caylus, de Thomas, de Rivarol, d'André Chénier,* etc., recueillis par Fayolle. Paris, Pouplin, 1816, in-12, p. 1-18.

(2) Cette lettre publiée pour la première fois dans une notice d'Auguste Couvret sur l'abbé Roman, en tête des *Mémoires historiques et inédits sur les Révolutions arrivées en Danemarck et en Suède, pendant les années 1770-72...* Paris, Léopold Colin, 1807, in-8, est reproduite dans le t. II des *Œuvres complètes* de Rivarol, de 1808, p. 368-371. L'original est au Bristish museum, volume 25 du fonds Egerton.

avait donc paru, antidatée, dans un des derniers mois de 1784: « Avez-vous reçu la première Lettre au Président (1), le Chou et le Navet (2), la deuxième Lettre au Président, et un Dialogue entre Voltaire et Fontenelle, que je vous ai fait passer dans le temps ? »

Il est à noter que la seconde Lettre au Président, sans doute sur le « globe airostatique, » comme la précédente, reste une pièce introuvable. On ne s'expliquerait pas l'extrême rareté des premières productions de Rivarol, si son ami Cubières-Palmézeaux ne nous avait appris qu'elles étaient tirées à petit nombre, aux frais de l'auteur qui en donnait plus qu'il n'en vendait (3). Rivarol, à ses débuts, croyait peu à la compétence du grand public, et depuis n'y a pas cru davantage; la qualité des lecteurs lui sembla toujours incompatible avec la quantité. Nous aurons occasion de voir sur quel ton il le prenait avec les abonnés

(1) *Lettre à monsieur le Président de ***. Sur le Globe airostatique, sur les Têtes parlantes, et sur l'état présent de l'opinion publique à Paris. Pour servir de suite à la Lettre sur le poëme des* Jardins. Paris, Cailleau, 1783, in-8. — Réimprimée dans les *Œuvres complètes* de 1808, t. II, p. 207-246.

(2) *Lettre critique sur le poëme des* Jardins, *suivie du Chou et du Navet*. Par M. le comte de Baruel. Paris, chez les marchands de nouveautés, 1782, in-12, 36 p. Réimprimé dans les *Œuvres complètes* de 1808, la *Lettre*, t. II, p. 193 et suiv.; *le Chou et le Navet*, t. III, p. 311. Cubières-Palmézeaux a parlé de la part que prit à cette plaisanterie le comte de Baruel, cousin de Rivarol; p. 250 du livre *Fontenelle, Colardeau et Dorat...* Paris, 1803, in-8.

(3) P. 298 du livre *Fontenelle, Colardeau et Dorat, éloges de ces trois écrivains..... suivis d'une vie d'Antoine Rivarol.* Par C. Palmézeaux. Paris, Cérioux, an XI-1803, in-8.

du *Journal politique* qui osaient se plaindre de son style trop relevé. C'est pourquoi il ne mettait pas non plus son nom à ses écrits, persuadé que sa manière les signait assez pour les lecteurs de choix auxquels il s'adressait. De fait, nous ne le relevons sur aucune de ses brochures, avant 1789, non pas même sur les deux éditions du *Discours sur l'universalité de la langue française*, couronné par l'Académie de Berlin. Ces façons littéraires sont bien d'un autre âge.

Nous n'aurions rien à dire que d'inutile sur le sujet du *Dialogue entre Fontenelle et Voltaire*. Contre les prévisions de Rivarol, l'Académie française est restée en butte aux respects de la nation, et suivant les apparences, le restera longtemps encore.

erreur : l'Enfer est signé. et la 1ere édit. du Discours aussi.

DIALOGUE

ENTRE

FONTENELLE & VOLTAIRE

FONTENELLE, LA MOTTE ET VOLTAIRE

FONTENELLE.

Heureusement que la jalousie, la gloriole des auteurs, et tout cet attirail de petites passions humaines, ne passa pas le Styx avec nous ; car, pour peu qu'il me restât de l'homme encore, je sens que je vous haïrais bien sincèrement.

VOLTAIRE.

Que signifie cette phrase de Normand ? Je crois en effet que vous ne m'aimez guère.

FONTENELLE.

Puis-je vous pardonner les plaisanteries sans fin dont vous m'avez accablé pendant le cours

d'une si longue vie? N'était-ce pas assez que votre réputation eût fait taire la mienne et celle de La Motte? Nous étions tous deux à la tête de la littérature, quand vous avez paru; nous hasardions en style timide des opinions très-hardies, lui sur le goût, et moi sur la religion : le monde se reposait, avec notre ingénieuse médiocrité, de la supériorité du siècle précédent; et vous êtes venu lui redonner la fatigue des chefs-d'œuvre en tout genre : de sorte que ma longue carrière, effacée à son aurore par les Racine et les Boileau, se trouve éclipsée vers sa fin par vous, et réduite comme à un point. Sont-ce là des choses qui se pardonnent?

LA MOTTE.

Sans compter que vous avez mis en défaut tous nos petits historiens, qui auraient bien voulu qu'après le siècle de Louis XIV fût venu celui de la philosophie, et ensuite la décadence, afin de pouvoir trouver dans notre histoire et dans celle des Romains, des époques bien symétriques, le siècle d'Auguste, celui des philosophes, et le reste. Mais, grâces à vous, on n'y connaît plus rien, et Fontenelle et moi nous jouons un triste rôle. Enfans d'une nature en repos, et qui semblait ménager ses forces, parce qu'après le siècle de Louis XIV elle se préparait à celui de Louis XV, nous avons été

traités bien chichement ; et toutefois je suis de l'avis de mon confrère : nous aurions encore la plus grande réputation sans vous.

VOLTAIRE.

Ingrats que vous êtes ! vous oubliez combien vous avez eu de beaux moments : vous oubliez, Fontenelle, qu'on pourrait envier vos quarante dernières années, et que c'est beaucoup, même sur une vie de cent ans. Quant à vous, La Motte, vous avez cru faire une révolution en poésie, et quand vous lisiez vos fables à l'Académie française, on les préférait à celles de La Fontaine : cette double illusion vous a donné de véritables jouissances. Ne vous laissez donc pas éblouir par les honneurs tardifs que Paris m'a rendus ; ils ont été bien achetés ; car, sans compter les dégoûts d'une vie errante et polémique, je ne passais encore que pour un bel esprit à cinquante ans. On m'a longtemps opposé le dur Piron, et Crébillon le barbare. Il m'a fallu expier, par une longue retraite, des succès toujours disputés, et ce n'est qu'en devenant étranger à ma patrie que j'ai pu y rentrer, pour recueillir en un jour le fruit de soixante ans de travaux ; faible moisson de gloire, représentée par quelques feuilles de laurier ! Et je ne vous dis pas encore de combien d'épines cette couronne était en secret tissue :

je triomphais à Jérusalem, malgré les Scribes et les Pharisiens, j'étais logé chez le Publicain, et si je suis mort dans mon lit, j'ai pu prévoir, à la consternation de tout ce qui m'environnait, *que je serais enterré au bord de la rivière, à côté de cette pauvre Le Couvreur.* Consolez-vous donc avec moi, mes amis :

Tout mortel est chargé de sa propre douleur.

FONTENELLE.

Oh ! si j'avais eu votre destinée à conduire, elle n'eût point échoué dans le port. Vous aviez une grande fortune, une réputation sans bornes, et, si j'en crois la renommée, vous étiez devenu une puissance en Europe. Je n'aurais point quitté cette retraite où vous receviez le tribut de tant d'hommages, toujours grossis par la distance, pour venir à Paris faire voir de trop près l'idole, et me donner une indigestion de gloire : si j'avais eu la faiblesse d'y venir, rien n'aurait du moins corrompu la douceur de mon triomphe ; j'aurais remporté ma couronne à Ferney, avant qu'elle se fût flétrie.

VOLTAIRE.

Vous parlez d'or, mon cher Fontenelle, et vous avez bien le droit de remontrance, vous qui avez si

sagement conduit votre petite barque. Mais que voulez-vous que je vous dise ? Cette tête octogénaire que les sollicitations des rois n'auraient point ébranlée, se rendit aux cajoleries du Publicain, qui voulut me faire entrer dans sa maison, comme le purificateur de l'ancienne loi. Je n'y gagnai qu'un distique assez piquant par les idées qu'il rapproche :

Admirez d'Arouet la plaisante planète :
Il naquit chez Ninon, et mourut chez Villette.

Pour me livrer tout entier à l'enthousiasme du plus aimable de tous les peuples, je jetai l'ancre sur le sable mouvant ; j'oubliai tout projet de retraite. J'achetai un hôtel ; je signai des baux à vie d'une main mourante ; je ne m'occupai plus que de tripots et d'académies.

FONTENELLE.

Ah ! que je vous sais gré de n'avoir pas oublié mes pauvres académies ! Dans quel état les avez-vous laissées ? Ont-elles pu, du moins, vous décerner quelque honneur ?

VOLTAIRE.

Elles n'étaient pas encore aussi délabrées que vous pourriez le croire : les académies ont une

longue vieillesse ; celle des sciences, dont mes *Eléments de Newton* n'auraient pas dû me fermer la porte, me proposa une séance, et je l'acceptai. On parla de l'air fixe, qui était à la mode en ce moment, et on lut quelques Éloges, dont les vôtres seront toujours la meilleure critique ; et de là je passai à l'Académie française.

FONTENELLE.

Eh bien ?

VOLTAIRE.

A l'Académie française...

FONTENELLE.

Vous me troublez ! Quel est donc ce cruel silence ? L'audience aurait-elle été muette ? Vous aurait-elle refusé quelques hommages ? On assure qu'elle vous créa son directeur perpétuel.

VOLTAIRE.

Tout était en règle, mon cher Fontenelle, et tout alla dans l'ordre accoutumé : l'Académie parla, on lut des Éloges, tout le monde fut loué, et chacun parut sortir avec plaisir ; mais, vous le dirai-je ? le nombre admirable des orateurs, le magnifique babil de cet Éloge, toujours ancien et toujours nouveau, le retour des séances, l'éclat des récep-

tions, tant de choses, en un mot, qui font de l'Académie française le corps le plus auguste de l'univers, ne font plus aujourd'hui les délices de la nation : le siècle s'est affadi sur le sublime; on s'ennuie à l'Académie. Voilà ce que j'aurais voulu dissimuler à un homme tel que vous; car c'est vous percer le cœur. Je sais qu'on emporte chez les morts les affections qu'on a eues dans la vie; on a toujours du goût pour son premier métier, et si j'en crois là-dessus certains bruits, vous avez rassemblé là-bas sous ces myrtes quelques ombres académiques, vous y tenez des séances; il faut, en vérité, que vous ayez bien du goût à la chose, pour vous être fait ainsi le secrétaire éternel des morts! N'en rougissez pas; si vous me l'avouez, je vous promets d'aller à vos assemblées une fois tous les siècles. Eh! plût à Dieu que l'Académie n'eût tenu là-haut que des assemblées séculaires; l'inconstant public ne s'en serait pas si tôt dégoûté. Mais je vous le répète avec regret, ce public ne s'en cache pas : il s'obstine à dire que l'Académie ne fait plus rien pour sa gloire et pour ses plaisirs. Quant aux hommes qui soutiennent encore l'honneur de la nation, qu'ont-ils à faire d'académie? que gagnent-ils à se réunir? C'est aux moutons à s'attrouper; mais les lions s'isolent, et se font des empires séparés.



LA MOTTE.

N'achevez pas : vous voyez où il en est; c'est l'état où le réduisent les nouvelles trop véritables qui nous arrivent tous les jours; comme si un aussi bon esprit n'avait pas dû les prévoir! Il ne peut supporter l'idée d'une nation sans académie : semblable à ces Romains qui ne concevaient pas l'Empire sans le Capitole, ou le Capitole sans l'Empire. Nous avons souvent des discussions là-dessus; mais je ne parviens qu'à l'affliger.

VOLTAIRE.

Il faut pourtant qu'il digère cette vérité. Mettez-vous bien dans l'esprit, mon cher Fontenelle, qu'il en est des compagnies littéraires comme de celles de commerce. Quand un peuple est pauvre et sans industrie, il faut alors créer des compagnies, leur donner des priviléges exclusifs; mais quand chaque citoyen est devenu commerçant, il faut alors détruire ces corps privilégiés, car ils dégénéreraient en monopole, et voudraient étouffer l'industrie générale prête à éclore. Ainsi, quand une nation est barbare, et que quelques têtes possèdent à elles seules le peu d'esprit qu'elle a, il est nécessaire de les rassembler, afin que les regards du peuple incertain se tournent vers elles, et qu'on sache bien

qu'il n'y a des lumières et du goût que chez elles. Mais quand une fois la nation a goûté les plaisirs de l'esprit, que les bons modèles se sont multipliés en tout genre, et qu'un vernis de littérature s'est répandu sur toutes les conditions de la société, alors ces chambres privilégiées, le faste de leurs inscriptions, leurs séances, leurs adoptions et leurs exclusions, excitent plus de murmures que d'émulation : attaquées par les aspirans qu'elles repoussent, elles ne sont jamais défendues par leurs membres; le vœu général est contre elles, les bons mots se multiplient, et après avoir rendu à une nation le service de lui donner une académie, il ne reste plus qu'à la lui ôter, à moins qu'on n'aime mieux la laisser mourir de ridicule.

FONTENELLE.

Ah! grand homme, vous frappez juste, mais vous frappez trop fort. Je conviens avec vous que l'Académie française n'est ni d'absolue nécessité, ni de pur agrément en France; cependant elle fait encore honneur à la nation, elle sert de phare à tout le Nord, et peut-être est-ce à elle que la langue française doit un peu de son universalité. Nous sommes en effet le seul peuple chez qui il y ait toujours un corps subsistant qui veille à la pureté du langage.

VOLTAIRE

Mais c'est précisément la chose dont elle s'occupe le moins. N'est-il pas ridicule, en effet, que l'Académie française n'ait point encore profité de son despotisme, pour nous donner une orthographe, pour fixer la véritable acception de chaque mot, les classer par racine et par famille, poser enfin les limites de la langue? N'est-il pas étonnant qu'elle ne nous ait pas fait encore un bon dictionnaire? Au lieu de cela, ce sont des cabales, des partis, des réceptions qui épuisent son activité; et sans que le monde en sache rien, il y a telles niaiseries qui coûtent plus de brigues à un secrétaire d'académie, et qui exige plus de dextérité, qu'il n'en fallait jadis à Rome pour le consulat et la préture.

FONTENELLE.

Vous ne comptez donc pour rien les Éloges qu'elle donne pour prix chaque année? Tous les grands hommes de la nation y sont loués tour à tour, et dans peu, ces Éloges formeront une galerie respectable, égale, peut-être, à celle qu'on leur prépare au Louvre.

LA MOTTE.

Ah ciel! de quoi nous parlez-vous là, Fonte-

nelle? Vous raillez, sans doute : le Léthé nous apporte chaque année un Éloge académique; c'est un deuil général parmi les ombres quand le moment approche. Vous le savez, nous nous rassemblons toutes alors, et nous attendons toutes avec effroi la décision du sort. Celui que l'Académie a choisi pour victime, pâlit tout à coup; sa gloire et sa couronne, que le temps avait respectées, se flétrissent visiblement. Voyez, sous ces ombrages, Montausier, Suger, l'Hôpital; voyez dans quel état leurs panégyristes les ont mis : ces têtes illustres paraissent avoir passé deux fois par les ombres de la mort; et vous-même, Fontenelle, malgré votre philosophie et votre amour pour tout ce qui vient de l'Académie, vous n'avez pu vous défendre d'une secrète horreur en voyant approcher votre tour. Vous savez à quelle main vous êtes destiné (1). Mais je viole peut-être votre secret : vous n'avez jamais voulu convenir de toute votre affliction.

FONTENELLE.

Puisque vous le voulez, ce n'est pas avec vous, messieurs, que je dissimulerai mes peines, et cette

(1) Dans tout cet alinéa Rivarol vise son ennemi littéraire particulier du moment, Dominique-Joseph Garat, dont les Éloges de Suger et de Montausier avaient remporté, en 1779 et 1781, le prix à l'Académie française; son Éloge de Fontenelle (1784) devait avoir le même sort.

Donc 1784 au placard.

hypocrisie serait, je crois, bien inutile; mais je voudrais vous faire convenir que si l'Académie nous proposait tous les ans une question intéressante, ou si elle donnait l'Éloge historique de quelques grands hommes, suivi de l'analyse de leurs ouvrages, et d'observations sur la langue, il en résulterait en peu de temps une collection qui aurait son prix. Les convulsions oratoires et les moules usés du panégyrique ne produisent rien que de l'ennui. Saint Louis, pour avoir été tant loué, n'en est ni mieux connu, ni plus estimé. Il faudrait aussi peut-être que l'Académie française fût la seule dans le royaume qui eût le droit de proposer des Éloges, afin que l'unité du prix lui donnât plus de concours et de solennité. On ne saurait croire combien cette fourmillière d'académies et de musées nuit au bon goût, et avance la ruine des lettres. Le feu sacré se trouve dispersé entre trop de mains, et chacun se fait un rite et une liturgie à sa mode. Quand les petites souverainetés se multiplient dans un État, l'anarchie est arrivée. Il faudrait enfin que le secrétaire de l'Académie française ne fût occupé que de la véritable gloire de sa compagnie, bien sûr en même temps de travailler pour celle de la nation et pour la sienne propre; tandis qu'au contraire, semblable au pilote d'un vaisseau qui fait eau de toute part, ou, si vous l'aimez mieux, à une arai-

gnée qui jete ses fils dans toutes les antichambres de Paris, il croit ne pouvoir exister qu'à force d'art et de connaissance du monde.

VOLTAIRE.

Hélas! mon cher Fontenelle, vous êtes donc toujours le même. Laissez-là vos pilotes et vos araignées. Adieu; je m'aperçois que vous me feriez passer mon éternité à parler d'académies.

LA MOTTE.

Je suis bien fâché que vous partiez, car j'avais un petit morceau à vous lire, en faveur des tragédies en prose et des vers blancs.

FONTENELLE.

Et moi j'allais vous proposer de nouveaux statuts pour l'Académie.

VOLTAIRE.

Adieu, vous dis-je; il faut quitter les gens quand leur marotte les prend. Allez, Fontenelle, parmi les Duclos, les d'Olivet et les Trublet, causer sur votre chère académie, pendant quelques milliers de siècles. Pour moi, je vais trouver Sophocle, Horace et l'Arioste; c'est là toute l'académie qu'il me faut.

Quant à vous, La Motte, attendez, pour faire votre lecture, la descente de quelques pauvres diables qui font des drames pour l'Opéra-comique ; ou bien, informez-vous d'un abbé de Reyrac, qui faisait un hymne au soleil, en prose, et en un gros volume. Il nous parlait de tout ce que cet astre a vu depuis l'origine du monde ; il prétendait malicieusement faire ainsi tomber l'Encyclopédie : vous trouverez ici son âme prosaïque, à moins qu'il ne soit mort tout entier.

LETTRE SUR LA CAPTURE

DE

M. L'ABBÉ MAURY

A PÉRONNE

—

1789

—

LE

JOURNAL POLITIQUE-NATIONAL

La *Lettre sur la capture de M. l'abbé Maury, à Péronne,* fut délivrée aux souscripteurs du *Journal politique-national* comme vingt-quatrième et dernier numéro du premier abonnement (1).

Cette feuille avait été fondée par l'abbé Sabatier de Castres, mais Rivarol l'y éclipsa tout de suite. Il commença, dès le premier numéro (12 juillet 1789), son fameux *Résumé historique et raisonné des événemens,* qui contient l'histoire des six premiers mois de la Révolution, où « tous les grands coups furent portés. » Entre temps, il se délassait et divertissait par des préludes aux violentes gaîtés des *Actes des Apôtres.*

(1) Ce Journal a eu trois abonnements successifs, mais avec suspensions; les deux premiers de chacun vingt-quatre, et le troisième de huit numéros.

Telle la *Lettre sur la capture*, où l'abbé Maury et l'abbé Sabatier, bons aristocrates, se voient raillés, sur un pied de parfaite égalité, avec les municipaux de la bonne ville de Péronne. L'esprit de Rivarol, c'est justice à lui rendre, ne connaissait amis ni ennemis; il était imperturbable et incorruptible. Comme fond à ce tableau de genre de la rencontre des deux abbés, on a le soulèvement révolutionnaire de la province de Picardie, en caricature, il le fallait, mais qui put inspirer à l'écrivain royaliste des réflexions contraires à sa belle humeur.

Cet abbé Sabatier de Castres, lourd, prétentieux, sot en trois lettres, donnait étrangement sur les nerfs à son coopérateur ; sans doute était-il de ceux qui font vingt blessures à l'homme de goût, avant que celui-ci proteste (1). Rivarol, après leur séparation, s'abstint de jamais prononcer son nom. Pour l'abbé, comme il ne s'était pas montré le coryphée dans l'œuvre commune, il garda la prétention d'avoir au moins *inventé* Rivarol (2), et il la justifiait très-bien, en réimprimant le *Journal politique-national*

(1) Cette pensée s'est rencontrée souvent sous la plume de Rivarol; il avait fini par la formuler : « Dans la guerre entre les gens d'esprit et les sots, ce sont toujours les sots qui ont commencé : l'homme de goût est blessé avant de piquer. »

(2) « J'abandonnai le *Journal politique-national* à la plume élégante et peu sévère de Rivarol que je m'étais associé, et que j'avais presque converti aux bons principes, comme malgré lui. Le silence absolu que cet auteur a gardé à mon égard, dans tous ses écrits, a confirmé ceux qui l'ont personnellement connu dans l'opinion qu'il avait moins d'âme que d'esprit et moins d'esprit que d'amour-propre. » *Considérations politiques sur les gens d'esprit et de talent,* tirées d'un ouvrage inédit de M. l'abbé Sabatier de Castres, et publiées par L. Bunomvelle. Paris, an XII-1804, in-8.

à son profit, comme fondateur émérite. Même il poussait le scrupule jusqu'à y comprendre la *Lettre sur la capture* (1), entre deux notes, toutefois, destinées à établir qu'il entendait fort bien la plaisanterie, et que M. l'abbé Maury ne l'avait pas reconnu, mais non pas méconnu ; détail important. Voici ces notes, dans leur candeur :

« Je me suis rencontré à Cambrai, où des affaires m'avaient appelé, dans la même auberge avec l'auteur de cette lettre, et je l'ai supplié de m'en donner copie, parce qu'elle contient un récit fidèle de l'état où j'ai trouvé la France, depuis Saint-Denis jusqu'à Cambrai. Cet honnête voyageur résistait, à cause des légers sarcasmes qu'il a lancés contre moi vers la fin de sa lettre, mais il a cédé, quand il a vu que j'entendais la plaisanterie. Je l'entends si bien, que je rapporte sa lettre sans y rien retrancher, afin de prouver à mes lecteurs que lorsqu'il s'agira de les instruire ou de les égayer, je ne m'épargnerai point. »

« Il est certain que j'ai entrevu M. l'abbé Maury dans le corps-de-garde de la bourgeoisie ; il était entouré de beaucoup de peuple et de milice bourgeoise. Je ne crois pas qu'il m'ait aperçu ; je le connais personnellement et j'ai peint son genre d'éloquence dans *les Trois siècles.* »

Le *Journal politique-national* a eu en 1790, et encore l'année suivante, plusieurs réimpressions complètes de ses deux premiers abonnements, où se retrouve toujours

(1) Dans les réimpressions du *Journal politique-national*, de l'abbé Sabatier, elle forme le n° 8 du premier abonnement, et est intitulée : *Lettre de M. le chevalier de Kermol, à madame la comtesse de Châteauregnault, à Flavigny.*

la *Lettre sur la capture* (1); depuis 1797, il n'a plus reparu dans son ensemble. Cette année-là, le frère de Rivarol eut l'idée, sans doute heureuse, d'en extraire et de publier en volume la suite des *Résumés historiques*, qui en formait la partie supérieure et survivante; mais placé à un point de vue politique exclusif, il tailla inconsidérément dans le texte, et, pour plus de brièveté, supprima les divisions d'articles, les transitions, les épigraphes, et jusqu'à des passages essentiels (2). Le livre perdit ainsi une grande part de sa décoration littéraire; sacrifice inutile et cruel, car Rivarol penseur ne se saurait séparer de Rivarol esprit superlativement orné, sans un véritable déchirement. La restitution scrupuleuse de cette œuvre maîtresse, serait le premier devoir d'un nouvel éditeur.

Bien qu'il puisse être convenable d'entrer dans l'opinion d'un homme pour mieux jouir de son talent, nous nous sommes dispensé de devenir royaliste afin de goûter avec plus de vivacité la *Lettre sur la capture*. Le charme littéraire opérait assez. Rivarol n'avait pas tous les jours «des abbés Maury à conter,» lui-même en convient. Parmi les

(1) Nous connaissons une seule édition en brochure de cette *Lettre*, s. l. 1789, in-8; le fleuron du titre représente des fruits sur une console.

(2) *Tableau historique et politique des travaux de l'Assemblée constituante, depuis l'ouverture des Etats-généraux jusqu'après la journée du 6 octobre 1789* (Paris, 1797, in-8), tel est le titre donné, par le général de Rivarol, aux *Résumés* ainsi tronqués et mutilés. Ils forment, sous celui d'*Extraits du Journal politique et national,* le tome IV de l'édition des *Œuvres complètes* de 1808, et figurent, comme *Mémoires,* dans la collection Berville des Mémoires relatifs à la Révolution française; 1824, in-8.

morceaux d'intermède du *Journal politique-national*, on n'en relèverait pas d'autre d'un aussi parfait agrément. Une *Lettre apologétique pour le duc d'Aiguillon*, en tête du numéro 12 du second abonnement, est pourtant à signaler aussi, comme un modèle excellent, à ne considérer que la façon, de ce journalisme de personnalités cuisantes et de persifflage atroce, qui devait rester, vers les derniers mois de 1789, la seule arme du parti royaliste désespéré (1). Il s'agit de ce duc d'Aiguillon, fils du ministre de Louis XV, qui se réunit à la Chambre du tiers, et vota, des premiers, au 4 août, la suppression des privilèges de son ordre. Les biographes doutent encore aujourd'hui s'il figurait, déguisé en dame de la halle, parmi les femmes qui envahirent Versailles dans la nuit du 6 octobre, et tant que ce seigneur restera biographié, son travestissement problématique sera la circonstance intéressante de sa carrière législative. C'était tout uniment une imagination satirique de Rivarol. La *Lettre apologétique*, répandue et commentée par la haine de parti, en fit en vingt-quatre heures une réalité incontestable. D'Aiguillon est ainsi parvenu à une renommée quelconque, et a atteint une postérité peu reculée. Le ridicule est une des formes les moins enviables de la gloire, mais avec laquelle il faut compter.

Le succès du *Journal politique-national* fut des plus grands; nous avons vu qu'un an après sa cessation, il se réimprimait encore comme d'actualité. Rivarol en retira des sommes considérables, et quelques ennuis, surtout celui de se voir d'autant moins compris qu'il était lu davantage. En augmentant en nombre, les souscripteurs se

(1) *Lettre apologétique pour le duc d'Aiguillon;* en tête du nº 12 du second abonnement.

plaignirent de ce que le rédacteur des *Résumés* ne prenait pas en considération leur infériorité relative, et comme ils s'élevaient avec peine, ou pas du tout, jusqu'à lui, ils osèrent le prier de se baisser jusqu'à eux, de se mettre à leur niveau. De temps à autre, Rivarol dut répondre à ces sollicitations innocentes, de quel air, et de quel style ! on le peut supposer, mais mieux vaut le voir. En tête du numéro 11 du second abonnement, l'impertinent donnait, en grosses lettres, cet :

AVERTISSEMENT

« Quelques-uns de nos lecteurs, chefs de municipalités, députés ou suppléans du Tiers-État, se sont plaints du style des *Résumés*. Ils prétendent que cette manière d'écrire *donne trop à penser, et qu'il n'existe point de journal où l'on ait si peu d'égards pour eux*. Ils demandent nettement un style plus *familier*, plus *populaire*, et pour tout dire, plus *national*. C'est donc pour leur plaire que M. Salomon, notre éditeur, leur a donné l'*Adresse aux Impartiaux*, insérée dans le numéro 10 (1). On ne se plaindra pas, je pense, des airs de hauteur de cette prose-là, ni de l'aristocratie du style. Cette Adresse parle à la classe la plus respectée, comme à la plus respectable, sans acception de personnes, et nous comptons sur la reconnaissance de ceux de nos lecteurs auxquels la prose des *Résumés* a donné des soucis. Mais nous les avertissons que nous ferons rarement le sacrifice de notre manière et que nous ne donnerons que

(1) *Adresse à MM. les Impartiaux ou les Amis de la Paix, réunis chez M. le duc de la Rochefoucault.* Elle forme le numéro 10 du second abonnement.

fort peu de ce style aisé qui leur plaît tant : nous ne nous sommes pas retiré à la campagne pour nous gêner. D'ailleurs, si nous descendions toujours pour leur éviter la peine de monter, nous laisserions la bonne compagnie qui nous suit depuis longtemps et qui est plus aisée à vivre qu'on ne pense, puisqu'elle n'exige pas qu'on sépare les égards qui lui sont dûs, de ceux qu'on doit à la langue, au goût, au véritable ton et à la majesté de l'histoire.

« Ce n'est pas pourtant que, dans l'*Adresse aux Impartiaux,* on ait poussé la condescendance jusqu'à l'incorrection ou à la bassesse du style; on a seulement proscrit les formes élégantes, afin de se conformer à l'esprit d'une nation qui renonce à toutes les apparences du luxe en faveur des capitalistes, et qui sera sans doute fort aise qu'on établisse aussi des lois somptuaires dans la prose. Mais il faut dire aussi que la franchise et la pureté de principes qui règnent éminemment dans l'*Adresse aux Impartiaux*, demandent grâce pour sa nudité, aux yeux les plus délicats, et si le mauvais style de tous les journaux de Paris a fait passer tant de fausses idées dans le peuple, pourquoi la bonté des principes n'excuserait-elle pas un style sans parure chez les gens du monde ? »

Voilà les partisans du style uni et le rédacteur terre à terre de l'*Adresse aux Impartiaux* abouchés comme il convenait. Aux compliments inquiétants du dernier paragraphe, on devine, sous le pseudonyme de Salomon, gage de sagesse, l'abbé Sabatier, heureux de son impersonnalité, et de toutes façons incapable de jeter du trouble dans l'abonnement. Rivarol se montre ici prêt à l'ingratitude, avant le parti pris de se taire absolument sur l'abbé ; et sans doute le fut-il toujours.

LETTRE SUR LA CAPTURE

DE

M. L'ABBÉ MAURY

A PÉRONNE

Péronne, 28 juillet 1789.

Après nous être arrachés, Madame, aux charmans spectacles que Paris vous donne tous les jours, soit à la Grève, soit au Palais-royal, nous nous sommes mis à voyager, munis des passeports de Messieurs les Electeurs de la ville, et nous traversons en ce moment la Picardie. Un grand événement la remplit tout entière : c'est la capture de M. l'abbé Maury. Les Picards sont bons, mais ils sont exacts, et pour arriver plus vîte à la perfection, ils se modèlent en tout sur les Parisiens. Ils ont des assemblées, des cocardes, des armes et de bonnes intentions; ils jouent, comme à Paris, une partie

dont chaque coup est *échec au Roi;* ils ont brûlé les douanes, jeté les commis dans les rivières, intercepté les revenus publics, élargi les malfaiteurs, emprisonné les magistrats, et ils comptent tout cela pour rien, s'ils n'ont bientôt entre leurs mains M. l'Archevêque de Cambrai. Péronne est à-peu-près le chef-lieu de tant de ressemblances avec la capitale.

Nous y sommes arrivés, aujourd'hui 28, de bon matin. L'abbé Maury, qui y était entré déguisé, le dimanche 26, et qui avait été reconnu, pour avoir demandé un chemin de traverse, se trouvait en ce moment environné des milices nationales de Péronne, au milieu d'un corps-de-garde, sur le derrière de l'Hôtel-de-ville. Nous avons d'abord demandé comment on avait fait cette prise, quel genre de défense M. l'abbé alléguait, et quels étaient sur lui les projets de la Picardie. Mille bouches se sont ouvertes à la fois, et nous serions encore à comprendre un mot à tout ce que dégoisaient tant de Péronnels et de Péronnelles, si nous n'avions appelé *à l'ordre* et invité un chanoine en cocarde, qui était en face de nous, à parler seul, et à parler français, si cela ne le gênait pas. « Messieurs, nous a-t-il crié, l'homme que la *Patrie* a cru devoir arrêter ici, et que nous allons renvoyer à la *Nation, qui est à l'Hôtel-de-ville de Paris,* a mérité justement

cette imposition de mains. Il a voulu passer chez l'étranger, à la dérobée, sans rabat et sans cocarde, et a demandé un chemin de traverse : ce qui n'a pas semblé droit à nos miliciens, qui nous l'ont amené. Nous l'avons reconnu pour être M. l'abbé Maury, à cause du signalement qu'on nous avait fait passer depuis quelque temps, et qui s'est trouvé fidèle. Nous lui avons dit : Vous êtes M. l'abbé Maury, et nous allons vous renvoyer à l'Hôtel-de-ville de Paris, sur les pas de MM. Foulon et Berthier. A quoi M. l'abbé Maury a répondu : Puisque le déguisement et la peur n'ont rien changé à la figure que le ciel m'a donnée, je ne vous nierai pas, comme tout autre le ferait à ma place, que je ne sois l'abbé Maury. Il y a eu jusqu'à présent de la candeur à l'avouer, et maintenant il y a du courage. Me voilà votre prisonnier, et si vous m'envoyez à Paris, entouré de bayonnettes patriotiques, je ne doute pas que la populace ne me traite à-peu-près comme MM. Foulon et Berthier; mais je ne me soucie pas beaucoup de grossir le martyrologe des aristocrates, et je vous prie, Messieurs, d'envoyer un courier, à mes frais, devers Messeigneurs de l'Assemblée nationale. Je ne doute pas que plusieurs d'entr'eux ne me réclament fortement, de peur que je ne fasse planche; il n'y a que la majorité du clergé qui ne me réclamera peut-être

pas, à cause de quelques principes qu'on me reproche, et qui au fond me sont très-honorables. Ces curés ne veulent pas concevoir que, du jour où j'ai fait vœu d'être évêque, tout ce qui est entré comme moyen dans mon vœu, est non-seulement justifié, mais sanctifié. Des têtes picardes comprendront cela très-aisément. Maintenant, Messieurs, que je suis entre vos mains, présentez-moi, je vous prie, au Commandant de la milice, à M. le maire de la ville, et enfin à tous les Permanens. — Rien de plus juste ; et nous l'avons aussitôt amené et constitué dans notre Hôtel-de-ville, où, en attendant la réponse de l'Assemblée nationale, il vit au milieu de nos messieurs, et se fait tout à tous. »

Charmés de tant de détails, nous désirions que le bon chanoine ajoutât à notre reconnaissance, en nous procurant les moyens de voir un moment M. l'abbé Maury, au milieu du comité permanent de Péronne : ce qu'il nous a accordé sans difficulté.

Jugez, Madame, si l'abbé Maury a été content de nous voir ! Quoiqu'il attendît des nouvelles satisfaisantes de l'Assemblée nationale, il n'était pourtant pas sans inquiétude. Quand on a des ennemis, quelque nombreux et quelque éloignés qu'ils soient, on les retrouve tous dans une guerre civile. C'est ce que nous a très-bien fait sentir cet Académicien.

Il nous a présentés d'abord aux messieurs qui l'entouraient, au Commandant de la milice, au Prévôt des marchands, et à tous les électeurs.

Le La Fayette des Picards est un ancien sergent, boiteux et borgne, qui s'était déjà signalé dans deux ou trois émeutes populaires, où il avait perdu l'œil qui lui manque. Il nous a raconté, avec beaucoup de complaisance, toutes les peines qu'il avait prises pour enrégimenter cent vingt Picards, et leur procurer des cocardes et des fusils. C'est avec cette escorte qu'il espérait avoir l'honneur de conduire M. l'abbé Maury dans la Capitale.

Le Prévôt des marchands de la ville de Péronne n'est pas des trois Académies, comme M. Bailli; mais il avait été nommé par acclamation, ainsi que lui, et était en ce moment Marguillier émérite et Maître d'école.

Nous demandâmes à ces messieurs, et à tous les électeurs, pourquoi la Nation ne massacrait pas ses prisonniers à Péronne, comme à Paris, et pourquoi leur ville se privait du spectacle de ces exécutions, qui font d'abord tant de plaisir, et ensuite tant d'honneur aux Parisiens : « Car, sans faire tort à personne, avons-nous ajouté, M. l'abbé Maury était digne de votre colère patriotique. Pourquoi le renvoyer à Paris? Attendez-vous, comme les gens de Beaune, une meilleure occasion? — Messieurs!

messieurs! a repris gravement le maire de la ville, Paris a droit d'exécution sur tout le Royaume; mais nous ne tuons jamais que des Picards, car nous ne sommes pas précisément la *nation*, comme les Parisiens. M. l'abbé Maury est un transfuge des États-généraux; ceci est délicat : nous attendons les ordres de l'Assemblée nationale; elle nous tirera d'embarras. Nous n'avons déjà que trop d'affaires. Cette nuit même, sur un avis qu'on nous a fait parvenir de la capitale, le Hainault, la Flandre et toute la Picardie ont été sous les armes; le tocsin sonnait dans les campagnes et dans les villes; 300,000 hommes de patrouilles bourgeoises ont été sur pied, et tout cela pour recevoir 2,000 brigands enrégimentés qui doivent se répandre dans nos champs et brûler nos moissons. — Nous nous sommes bien aperçus, messieurs, d'un mouvement considérable, en traversant votre province; mais faute d'être instruits du sujet de vos craintes, nous avons pris cet état violent pour l'état naturel de la Picardie. Des patrouilles bourgeoises, armées de fourches, de bâtons ferrés, de faulx, et de quelques fusils, nous arrêtaient à chaque pas, et nous faisaient jurer d'aimer la Patrie, et par dessus tout, le village où nous passions. De porte en porte, on nous a donné un milicien pour nous accompagner, et le dernier qui nous a fait cet honneur, est monté sur le siége de notre voiture, tenant derrière

lui ses pistolets en sautoir, de sorte que les bouches pointaient sur nous.

» C'est dans cet état que nous sommes arrivés à Roye, où on nous a demandé si M. Necker était arrivé. Nous avons dit qu'il arriverait bientôt : Et toujours il arrivera! il arrivera! s'est écrié un des plus apparens de la troupe; je suis décidé à arrêter le premier qui ne me dira pas que M. Necker est arrivé, et à l'envoyer, pieds et poings liés, à l'Hôtel-de-ville de la Nation, à Paris.

» Bien avertis pour cette fois, nous n'avons cessé de dire, sur toute la route, que M. Necker était arrivé, et nous vous en dirons autant, Messieurs, si vous l'exigez. Permettez-nous seulement de dire ce qui en est à M. l'abbé Maury, et de vous demander, au sujet de la chaude et fausse alarme qu'on vous a donnée, quel peut être le but de ceux qui vous font ainsi passer les jours et les nuits sous les armes. D'où pourraient venir ces deux mille hommes qui doivent brûler vos moissons? Le Roi n'est-il pas d'intelligence avec toute la nation? Les soldats ne font-ils pas le service partout, conjointement avec les bourgeois? — Ce que vous dites là, Monsieur, est bien suspect, a dit le maire, en nous regardant de travers; vous êtes bienheureux que nous entendions la raison. Il nous plaît de croire que nous sommes en danger; celui qui nous rassure est notre

ennemi, et ce n'est qu'en donnant des alarmes qu'on peut tenir sur pied une armée de trois millions de bourgeois et de paysans, d'un bout du royaume à l'autre (1), et cette armée existe en ce moment. »

M. l'abbé Maury nous fit signe de l'œil, et nous changions de conversation, lorsqu'on entendit un grand bruit dans la rue : c'était le courrier de l'Assemblée nationale qui arrivait en ce moment, et qui venait revendiquer, non la personne, mais la liberté de M. l'abbé Maury, en le déclarant sacré et inviolable : ce qui mortifia la ville de Péronne à un point qu'il serait difficile d'exprimer. On avait fait des frais; on s'était équipé pour le conduire à Paris; on s'était flatté de donner une grande preuve de zèle à l'Hôtel-de-ville, et d'effacer peut-être le souvenir du supplice de MM. Foulon et Berthier, en faisant un peu brûler M. l'abbé Maury. Il fallait renoncer à de si douces espérances, et relâcher sa proie.

On nous regarda même de fort mauvais œil, quand nous félicitâmes M. l'abbé Maury sur sa délivrance, et nous fûmes très-heureux qu'il ne tombât pas dans l'esprit de cet abbé de nous appeler ses amis et de nous embrasser, car nous étions lapidés. Je ne sais s'il s'est aperçu de ce nouveau

(1) C'est là tout le secret de l'Assemblée nationale. *(Note de Rivarol.)*

moyen de perdre ses ennemis; mais il s'est tiré des mains de ses geôliers, fort content d'en sortir, et en même temps fort changé pour les trois jours qu'il y a passés.

Nous ne savons s'il aura cédé à la reconnaissance pour l'Assemblée nationale, ou à son ressentiment contre le petit peuple et contre tous les démocrates; c'est-à-dire, s'il sera retourné à Versailles, ou s'il aura passé dans les Pays-Bas; il est sorti sans nous dire son secret. On lui a fait jurer, en partant, qu'il aimerait toujours Péronne. Il l'a juré sans difficulté, bien sûr qu'il trouverait parmi les évêques de la majorité quelque casuiste qui le délierait de la sainteté du serment.

Croiriez-vous, Madame, que M. l'abbé Maury passait son temps à lire ses Sermons et ses Discours académiques aux miliciens qui le gardaient? Il aura trouvé les Péronnels incorruptibles en fait d'éloquence. On dit que César, étant tombé entre les mains des pirates, leur lisait ses harangues, les traitait de barbares quand ils n'écoutaient pas, leur promettait de les faire pendre s'il retournait jamais à Rome, et ce qu'il y a de plaisant, c'est qu'il leur tint parole. Nous ne savons pas ce que Maury-César a promis aux corsaires de Péronne, ni quel sort il leur réserve, si jamais les aristocrates ont le dessus.

Quoi qu'il en soit, son aventure a beaucoup servi

à un autre abbé qui est arrivé tout à l'heure à Péronne : c'est M. l'abbé Sabatier de Castres, auteur d'un dictionnaire sur *les Trois siècles de la littérature française*, où il a attaqué la philosophie, en l'accusant d'avoir nui autant aux gouvernements qu'aux religions. Les gens de Péronne ne savent rien de tout cela. Mais puisqu'ils étaient en train de ramasser tous les abbés épaves, ils auraient sans doute arrêté celui-ci, et l'auraient envoyé expier trois siècles de littérature par vingt-quatre heures d'auto-da-fé à l'Hôtel-de-ville, sans la réponse de l'Assemblée nationale, qui les avait tout à fait dégoûtés de faire des prises. Cet abbé Sabatier est fortement signalé dans les œuvres de Voltaire, mais il est plus dangereux de l'être à Paris. Nous avons même observé que M. l'abbé Maury a fait semblant de ne pas le connaître. Est-ce égard ou inimitié ? Dans les circonstances actuelles, c'est peut-être un bonheur pour l'un et pour l'autre, puisque l'un pourrait être brûlé chez les fanatiques, et l'autre chez les philosophes.

Si Péronne savait quels hommes elle a possédés en ce moment, et quels risques elle a courus ! C'est comme dans *Dom Japhet d'Arménie :*

Deux soleils resserrés dans un petit endroit
Rendent trop excessif le contraire du froid.

La fortune, qui avait rassemblé ces deux abbés, des deux bouts de la littérature ecclésiastique, les a heureusement séparés aussitôt : la conjonction de ces deux astres n'a duré qu'un intant, et Péronne est sauvée.

Nous la quittons en ce moment, et nous serons bientôt à Cambrai. Si quelque aventure vient encore jeter de la variété sur notre voyage, nous vous l'écrirons; mais ne vous attendez pas qu'on ait tous les jours des abbés Maurys à vous conter.

Je suis, etc.

P. S. Gardez-vous bien, Madame, de songer à publier cette Lettre, à moins que vous n'ayez résolu de faire pendre quelque honnête libraire du Palais-royal. Quand nous n'avions qu'un maître, on pouvait l'éviter en écrivant; mais aujourd'hui il n'y a de sûreté à écrire que contre lui. Car depuis que le peuple de Paris est Roi, la populace est Reine, et on peut être criminel de lèse-Majesté depuis les Porcherons jusqu'à la Courtille, et de la Rapée jusqu'à la Grève. Il faut espérer, avec le *Journal de Paris*, que Mesdames de la Halle feront entendre raison aux Rois et aux Reines de leur quartier. Puissent-elles faire comprendre à tous ces

Princes que la clémence est une vertu royale qui convient merveilleusement dans les commencements d'un règne !

Quand vous aurez, Madame, gagné toutes ces Puissances, je repartirai pour aller vous joindre. C'est en vain que l'Hôtel-de-ville vient de publier, au nom du peuple-Roi, une amnistie générale ; je ne veux pas me fier au sécrétaire d'un Roi qui ne sait pas lire ; je ne me servirai jamais d'un passe-port signé *Pitra :* ce nom qui a donné la mort à tant de pauvres livres, ne peut assurer la vie de personne.

CONSEILS DONNÉS

A

S. M. LOUIS XVI

en 1791

PAR L'INTERMÉDIAIRE DE M. DE LA PORTE

Intendant de la Liste civile.

Rivarol, dans le *Journal politique-national,* n'épargne aux royalistes, ni au roi, les vérités et les sévérités ; ici seulement il livre sa pensée tout entière sur les conséquences du fait révolutionnaire. Conseiller sollicité dans sa franchise, il éclaire à Louis XVI la situation, crûment, sans réserve, afin de lui inspirer, s'il se peut, des résolutions royales : la monarchie recommence, on ne peut trop se répéter « cette grande vérité ; » ses anciens soutiens, l'Église et la Noblesse, sont « pourris : » s'appuyer sur eux, c'est tomber avec eux ; n'ayant rien pu pour eux-mêmes, ils ne peuvent rien pour elle. Il faut donc recourir aux « éléments, » tirer du tiers-état le même parti que les premiers rois de France. Et, avec une insolence au moins déplacée, dans une consultation de cette gravité, l'aristocrate commente et complète sa pensée par une comparaison méprisante : « La boue, sous Louis XVI, est la même que

sous le roi Dagobert; sans compter que c'est avec elle qu'on a toujours bâti les empires. »

Le rôle était trop brusque à remplir pour un prince aussi peu préparé; on le sait. Cette conception d'un roi du tiers, soit de la boue, dans les termes élastiques où elle se formule, prend, à distance, l'ampleur d'une prévision à longue portée. Elle embrasse à la fois la royauté constitutionnelle avec le régime censitaire, et le despotisme basé sur le suffrage universel, les deux altérations du vieux système monarchique que la Révolution n'a pas mis moins de deux tiers de siècle à user. Après la fête de la Fédération, Rivarol eût conseillé à Louis XVI de parcourir la France à la tête des Fédérés; conseil qui fait sourire pour celui qui l'eût reçu, mais où point la première idée de la politique à diversions et à grands spectacles pratiquée par le second empire.

L'étonnant Rivarol, le précurseur et le prophète, qui écrivit contre la Révolution même avant Burke, n'en est pas davantage réclamé par les royalistes; il ne tient pas à eux que le noir silence se soit établi autour de son nom. C'est que jamais homme ne fut plus de son monde, et aussi peu de son parti. Retenu dans la compagnie des grands seigneurs par tous les liens d'une sociabilité raffinée, il ne put conserver d'illusion sur la profonde déchéance de la noblesse française; détaché de sa cause, il lui gardait la fidélité de ses habitudes et de ses mœurs. « Les nobles d'aujourd'hui ne sont plus que les mânes de leurs ancêtres, » a-t-il écrit quelque part; conseiller véridique de la royauté, il renonçait à l'élégance des métaphores, pour faire toucher du doigt à Louis XVI l'abaissement de cette caste funeste à la monarchie, en France comme à l'étranger : « Les aristocrates qui sont restés passent leur vie, à Paris, autour de

trois mille tapis verts, et se consolent, par la perte de leurs écus, de celle de leur existence. Placés entre le sabre et le râteau (1), ils ont des bals et des concerts, et plus touchés de la rigueur de l'hiver que de la rigueur des circonstances, leur unique chagrin est de prévoir qu'il n'y aura pas de glace l'été prochain. En tout, la corruption a des effets plus cruels que la barbarie (2). »

Voilà la société dont Rivarol partagea jusqu'au bout la fortune; nul ne l'a pu mieux peindre, et ne l'a fait avec moins de pitié. Non pas même Joseph de Maistre, bien qu'il lui ait appliqué l'épithète de « dégradée, » et n'oublions pas que celui-ci écrivait six ans plus tard, quand les émigrés, à bout d'épreuves, pouvaient endurer les vérités les plus insupportables. D'ailleurs, pour consoler son amertume, au livre des *Considérations sur la France,* la noblesse française se voyait enveloppée, avec ses crimes et ses malheurs, dans la grande fantasmagorie de la Révolution miraculée.

Les *Conseils donnés à S. M. Louis XVI, en 1791,* publiés en 1820 (3), dégagèrent un Rivarol imprévu. Malgré

(1) Le texte dit le « rideau »; mauvaise lecture, ce nous semble.

(2) Le livre des *Aphrodites,* d'Andrea de Nerciat, un romancier royaliste, achève ce tableau. Nous n'y renvoyons pas; il suffira de se reporter au chapitre que lui a consacré M. Ch. Monselet, dans les *Galanteries du XVIII*e *siècle,* en tenant compte des points de suspension (p. 161).

(3) Par la veuve de Rivarol : *Conseils donnés à S. M. Louis XVI, en 1791, par l'intermédiaire de M. de la Porte, intendant de la liste civile.* Ouvrage inédit de M. le comte de Rivarol, suivi d'une *Lettre sur M. le marquis de la F***,* par le même. Paris, Moreau, 1820, in-8, IV-74 p. La dernière pièce est une

ses audaces de langue et de plume, les royalistes ne l'avaient jamais supposé aussi peu orthodoxe; de l'autre côté, on n'attendait pas la révélation de ce Machiavel à rebours, si clairvoyant et si chimérique, qui n'avait conçu le prince nouveau que pour le vouloir incarner dans le rejeton condamné de la plus épuisée des races royales.

La brochure est assez rare pour avoir échappé, ce semble, à Sainte-Beuve; il n'en parle pas dans son étude si pénétrante. M. de Lescure, le dernier, et à bien dire, le seul biographe de Rivarol jusqu'à présent, en a tenu compte avec discrétion.

réimpression de la brochure : *De la vie politique, de la fuite et de la capture de M. Lafayette.* Morceau tiré de l'histoire de la Révolution. Par M. de Rivarol l'aîné. Liége, 1792, in-8, 16 p.; réimprimée au tome V des *Œuvres complètes,* p. 305.

CONSEILS DONNÉS

A

S. M. LOUIS XVI

PREMIER MÉMOIRE A M. DE LA PORTE

Remis le 25 avril 1791

Quoique je ne fasse pas grand cas des conseils rétroactifs, et de l'esprit *d'après-coup*, je ne dois pas cependant négliger de faire un tableau raccourci de quelques faits importants qui ont influé sur l'état actuel du roi et de la monarchie. Ce tableau servira : 1° à jeter du jour sur ce que j'ai à dire, et donnera du poids au plan que je propose, en prouvant que mes idées s'enchaînent de loin, et tiennent également aux causes et aux effets de la révolution; 2° ce tableau prouvera qu'on a toujours conseillé au roi des actes qui étaient forcés d'avance,

ce qui lui a fait perdre l'à-propos de tous ses sacrifices. On ne saurait trop insister sur cette vérité, afin de renoncer le plus tôt possible à une politique si malheureuse.

L'effroi de la banqueroute ayant nécessité un remède aussi violent que les États-généraux, comment le roi ne s'aperçut-il pas d'abord que M. Necker le trompait? Ce ministre avait dit et redit que la main seule de la nation pouvait combler le gouffre du *déficit*, et à peine les députés sont-ils arrivés, qu'il leur parle avec mépris de ce déficit, et prétend le combler avec du tabac en poudre et autres ingrédiens de cette force. N'était-il pas évident que ce ministre trompait ou le roi ou les députés? Je communiquai cette observation à M. le comte d'Artois, qui promit d'en faire part à Sa Majesté.

Le discrédit où tomba brusquement M. Necker, après son discours d'ouverture, était un moment heureux; on n'en profita point, et il ne fut renvoyé que deux mois après.

On sait avec quel désavantage il a fallu que ce ministre, qui n'avait pas de plan, mourût peu à peu d'inaction. Comme il ne s'était précautionné que contre le roi, il n'a pu résister aux attaques.

Quant à la déclaration du 23 juin, n'est-il pas évident que si elle eût été donnée six mois aupa-

ravant, elle eût fait perdre non-seulement l'idée, mais jusqu'au désir des États-généraux?

Vers les premiers jours de juillet, je proposai au maréchal de Broglie et à M. de Breteuil un parti décisif. Je demandai qu'au moment même où l'Assemblée nationale disputait l'armée au roi, Sa Majesté vînt elle-même à Paris lui disputer la nation. Qu'on juge de l'effet qu'eût produit l'arrivée soudaine et volontaire du roi, proposant à l'Hôtel-de-ville les principaux articles d'une bonne constitution, et faisant lui-même une simple légitime de cadets aux prêtres et aux nobles, qui étaient alors les heureux aînés de la nation. Cette démarche, soutenue de quelques distributions d'argent, aurait mis le roi en état de sortir de Paris avec un cortége de vingt à trente mille hommes qui seraient venus à Versailles faire décréter par l'Assemblée ce qui aurait été décidé à l'Hôtel-de-ville par le concours de la nation et du roi. Le duc d'Orléans, à qui je fis craindre cette démarche (lorsque je vis qu'on y renonçait), en fut tellement effrayé, que l'abbé Sieyès m'a avoué que le duc de Biron et lui avaient vu le moment où ce prince allait se jeter aux pieds du roi.

Si, au Champ de Mars, le roi se fût avancé vers l'autel, et qu'après avoir prêté le serment, il eût dit à haute voix : « Je ne suis pas roi de Paris, mais

roi de France; je veux m'accompagner des fédérés et visiter avec eux mes provinces, » il paraît certain que rien au monde n'eût arrêté l'enthousiasme des fédérés, que rien ne les eût séparés de la personne du roi.

Enfin, j'ai dit à M. Delessert, le lendemain du jour où l'on illumina pour la convalescence du roi, qu'il me semblait urgent que Sa Majesté profitât de cette marque de tendresse publique pour faire au peuple le sacrifice de tout ce qu'on appelle *aristocrates*. Ce sacrifice n'ayant pas été fait à propos, est aujourd'hui plus nécessaire que méritoire.

Tel est le système qui a prédominé dans le conseil du roi, système qui consiste à n'abandonner une main que lorsque le bras est déjà gangrené. Avant de parler du nouveau plan qu'il faut substituer à celui-là, disons un mot des aristocrates, dans leurs rapports avec la fortune publique et avec la situation particulière du roi.

Si tous ceux qu'on appelle aristocrates n'avaient fait la grande faute de vouloir résister, sans moyen, au torrent de la révolution, ils auraient, comme le roi, arboré la cocarde de toutes parts, prêté le serment, brigué et obtenu facilement toutes les places; ils seraient aujourd'hui à la tête des départements et des districts; ils domineraient dans tous les clubs, mèneraient le peuple à leur gré, etc.; mais il

fallait pour cela concevoir un plan et le suivre; tandis que les uns se sont enfuis, les autres se sont déclarés contre la cour, et la troisième partie qui ne l'a pas quittée, lui a été plus funeste que ses plus ardents ennemis. Quand le vaisseau périt, si tout le monde se jette dans la chaloupe, elle périt aussi; d'ailleurs, le roi ayant pris le parti de la douceur et de l'acquiescement à tout, ne devait pas rester avec les vaincus : c'est réunir tous les inconvénients.

Aujourd'hui, les aristocrates prononcés ne sont bons à rien pour s'être trompés sur tout; ceux qui sont restés, passent leur vie à Paris, autour de trois mille tapis verts, et se consolent par la perte de leurs écus de celle de leur existence. Placés tous les jours entre le sabre et le râteau, ils ont des bals et des concerts; et plus touchés de la rigueur de l'hiver que de la rigueur des circonstances, leur unique chagrin est de prévoir qu'il n'y aura pas de glace l'été prochain. En tout, la corruption a des effets plus cruels que la barbarie. Les aristocrates ont succombé sous les démocrates, par la raison qui fit tomber les Gaulois et les Romains sous les fondateurs de la monarchie. Règle générale : toutes les fois qu'on est mieux chez soi que dans la rue, on doit être battu par ceux qui sont mieux dans la rue que chez eux. C'est le principe des révolutions et même des conquêtes.

PLAN

Il faut d'abord convenir que ceux qui mènent le peuple ne le mènent pas pour rien. Haine pour la cour, tendresse pour la nation, patriotisme, etc., ce ne sont là que des motifs différents qui couvrent tous le même intérêt.

J'ai écrit quelque part qu'à l'ouverture des États-généraux, le roi ayant parlé du malheureux état des finances, M. Necker de sa vertu, et les troupes n'ayant paru que pour désobéir, l'Assemblée perdit, en un jour, l'espoir d'être corrompue et la crainte d'être réprimée. Ils ont détruit bien des choses à regret et contre leur envie. Depuis cette époque, l'Assemblée a paru faire exécuter toutes ses volontés au roi, mais au fond elle exécutait elle-même toutes les volontés d'une puissante cabale qui soulève et calme le peuple à son gré; de sorte que si le roi est forcé par l'Assemblée, elle est déjà forcée par la populace. L'Assemblée n'est donc pas plus libre que le roi; ce n'est donc pas sur l'Assemblée qu'il faut travailler, mais sur le peuple; et pour en venir à bout, il faut s'appliquer à détruire la cabale qui forme les tempêtes populaires, rassemble les nuages et les excite quand il lui plaît.

J'expliquerai de vive voix des moyens compliqués, mais sûrs. Perdre le duc d'Orléans, c'est d'abord à quoi il faut viser. La séparation de la duchesse, à laquelle je n'ai pas été inutile, est déjà un grand pas. Elle a affaibli le crédit du duc, et lui rend les emprunts plus difficiles.

Pour démasquer et perdre entièrement le duc d'Orléans, il faut donc travailler sur le menu peuple. On aura tous les petits et les gros bourgeois, une fois qu'on aura la canaille. La boue, sous Louis XVI, est la même que sous le roi Dagobert ; sans compter que c'est avec elle qu'on a toujours bâti les empires.

Il faut bien se répéter cette grande vérité : que la *monarchie recommence*. Il faut donc recourir aux éléments, c'est-à-dire tirer du tiers-état le parti qu'en ont tiré les premiers rois de France. Si tous les partis qu'on a pris jusqu'ici ont été mauvais, c'est qu'on ne touchait pas à la racine du mal.

Les moyens que je développerai ne seront pas extrêmement chers : c'est avec des ognons qu'on a bâti les pyramides d'Égypte.

Quand le duc et son parti seront absolument détruits et le peuple tranquille, le trône n'étant plus assailli par des orages répétés, reprendra plus d'éclat et de stabilité. Le temps amènera des chances heureuses, soit que cette législature se prolonge,

soit que nous en ayons une autre. Mais il ne faut pas se laisser surprendre par la seconde comme on l'a été par la première.

J'expliquerai mes idées sur la banqueroute qui est inévitable, et je prouverai que ce malheur peut avoir les plus heureux effets pour la tranquillité publique, si le gouvernement y est bien préparé. J'espère aussi que nous pourrons mettre le roi en état d'être accusé par son peuple d'avoir trop laissé affaiblir l'autorité; ce sera une belle époque de la vie du roi, quand la France entière le priera de resserrer le gouvernement qui est louche, diffus et absolument sans nerf.

Mais comme Paris se sert de l'Assemblée pour dominer la France, c'est d'abord sur Paris et sur la populace de Paris qu'il faut travailler.

Je ne parle pas du système adopté par M. de Montmorin. La peur seule suffirait pour conseiller tout ce qu'il a fait jusqu'ici au nom du roi. Mais à quoi servent les démarches qu'il conseille à Sa Majesté, quoiqu'elles aient un succès momentané ? N'aurait-il pas mieux valu ne pas les rendre nécessaires ? Ce ne sont là que des palliatifs ; on accoutume le peuple à traiter le roi comme les Indiens traitent leurs pagodes : ils les battent et ensuite les couvrent de pleurs.

Le système de M. de Montmorin n'est qu'un

demi-plan. Quel mérite d'obéir au *peuple, quand* cette condescendance est *forcée? Ne serait-il* pas d'un meilleur esprit d'empêcher ce peuple de tant exiger, et de ne pas mettre si souvent Sa Majesté en scène avec lui? Je voudrais bien que le roi n'ait pas tant d'occasions de montrer des bontés de cette nature, et de mettre toutes les cours de l'Europe dans la confidence de ce qu'il fait pour le peuple et pour l'Assemblée, c'est-à-dire pour la cabale d'Orléans.

Au reste, ce n'est pas la faute des ministres s'ils n'ont pas de plan. Le grand renversement qui s'est opéré a rendu les meilleures têtes inutiles, à plus forte raison les *médiocres*. Les ministres ont fait applaudir le roi toutes les fois qu'il a été ou qu'il a écrit à l'Assemblée, c'est-à-dire toutes les fois que la majesté du trône a été outragée, et toujours le lendemain d'une révolte ou de quelque affreux désordre.

J'expliquerai ailleurs de nouvelles idées.

Le comte de RIVAROL.

LETTRE DE M. LE COMTE DE RIVAROL

A M. DE LA PORTE

Remise le 15 mai 1791

Il ne faut pas beaucoup de sagacité pour découvrir les causes de la tranquillité momentanée de Paris : l'exécution de la loi martiale, la dispersion des républicains et des factieux, et, plus que tout cela, une méfiance prodigieuse jetée dans tous les esprits. Du jour où la scission du club des Jacobins a partagé les affections du peuple, en divisant ses anciennes idoles, les bourgeois et la garde nationale se sont rangés du côté des Feuillans et de la majorité de l'Assemblée; le petit peuple et les factieux n'ont pour eux que les Jacobins et quelques députés républicains.

Il est difficile que cet état dure; il est trop violent, et le peuple, qui accorde si aisément sa faveur, et presque jamais sa confiance, peut être soulevé d'un moment à l'autre contre l'ordre qu'on cherche à établir. Les efforts et les intrigues des factieux pourront bien n'être pas toujours réprimés.

J'ai donc pensé que pour maintenir la paix dans Paris, et déjouer ces clubs factieux qui peuvent troubler en un instant plusieurs départements, il

fallait établir un club des ouvriers, sous les conditions suivantes :

Il est évident que c'est un moyen efficace pour diriger vers l'ordre et la constitution ces esprits grossiers; que ce moyen n'est pas moins efficace pour découvrir les intrigues et les plans de ceux qui tentent de soulever les ouvriers et de remuer le fond du peuple, et, qu'enfin, on peut, une fois le club organisé, se servir de cette grande machine pour produire les effets les plus importants et peut-être les moins attendus.

Il me paraît instant de monter ce club; le moment d'indécision où se voit le petit peuple est favorable. Une coalition entre les dernières classes peut devenir terrible. On se souvient du 18 avril : non-seulement la force armée céda aux ouvriers, mais elle se coalisa avec eux, et le général fut obligé de donner sa démission.

Il y aurait de la témérité à compter sur la consternation des factieux : ils peuvent se ranimer en un jour, et, dans cette supposition, il y aurait encore plus de témérité à compter sur la force réprimante dirigée contre le peuple. Le moyen que je propose est plus doux, plus sûr et plus vaste que tout autre. J'en appelle à votre patriotisme et à vos lumières.

Le comte de Rivarol.

28 annexes

LETTRE DE M. LE COMTE DE RIVAROL
A M. DE LA PORTE

A Maisons, le 2 septembre 1791

Me voici, monsieur, comme saint Rustique, dans un ermitage, d'où j'observe depuis quelques jours les mouvements orageux de notre vaisseau politique. Dès que je vis que l'Assemblée nationale s'effrayait, avec juste raison, de la pente républicaine que les clubs donnaient à l'État, et des risques que couraient à la fois la personne de Louis XVI et le trône, je compris qu'il se formerait aussitôt une majorité qui se rendrait maîtresse de la révision des décrets. Cette majorité, secondée du silence de la minorité, a fait, malgré les cris des Jacobins, tout ce qu'elle pouvait pour le roi. Elle lui dictera encore la manière dont il doit accepter la constitution, etc. Aussi n'est-ce pas de ces détails que je m'occupe. J'ai songé seulement aux moyens dont le roi pourrait se servir pour regagner l'opinion et même l'affection publiques, et je n'en ai pas trouvé de meilleur que le discours que voici... Je le soumets à vos réflexions; mais s'il faut que je vous parle en conscience, je crois qu'il faut être ennemi du roi et du sens commun, pour ne pas conseiller à Louis XVI

la publication de ce discours, dans les quatre ou cinq premiers jours qui suivront son acceptation de la constitution. Car vous n'ignorez pas, monsieur, qu'une partie de la nation accuse le roi d'imbécillité pour avoir tout sanctionné, et que l'autre l'accuse de fausseté pour avoir protesté. A quoi sert de se dissimuler la situation du roi dans l'opinion publique? A quoi servirait de ménager les termes? Son esprit et son cœur sont également inculpés. Ce discours, dont la première partie est un mouvement, et la seconde un aveu raisonné, peut lui ramener les têtes les plus rebelles. Encore un coup, j'en appelle à votre jugement. Vous voyez, monsieur, et vous prévoyez qu'il y a et qu'il y aura un combat à mort entre la royauté constitutionnelle et les Jacobins, et ce combat va s'engager de plus belle à la deuxième législature. Le roi ne peut leur porter de coup plus sensible que ce discours, et il ne doit pas songer une minute à vouloir les ménager ou les gagner, car ce sont ses ennemis naturels.

Je ne vous réitère pas ici mes sentiments; vous savez, monsieur, combien je vous suis attaché.

Le comte de Rivarol.

Essai d'un discours du roi aux Français, après l'acceptation de la Constitution. Ce discours convient à toutes les circonstances, même en supposant une irruption des ennemis et des émigrés.

« Si j'étais un prince étranger à la France, comme l'électeur de Saxe l'est à la Pologne, c'est en vain que l'Assemblée nationale m'eût offert le recueil de ses décrets : une constitution fondée sur tant d'écueils ne m'eût causé que de l'effroi. Je n'aurais pas assez présumé de moi et de mes destinées pour accepter un empire sans finances, une armée sans discipline et une administration violentée par les clubs ; quel royaume résisterait jamais à ces trois causes de destruction, à ces principes de mort ?

« Mais je tiens à la France par trop de nœuds, je suis à elle par trop de liens de sang et d'amour ; la vue du péril le plus éminent ne peut me séparer d'elle. Oublierai-je huit cents ans de destinées communes à ma famille et à la nation, et trente rois mes aïeux, et mon fils, et tant de Français toujours fidèles ! Non, sans doute ; je monterai sur ce vaisseau battu par les tempêtes, sur ce vaisseau chargé de tant de craintes et de tant d'espérances.

Allons, Français, essayons-nous, engageons-nous sur des mers inconnues, et s'il faut périr, périssons ensemble !

» Ce jour qui m'attache à vous, m'offre aussi l'occasion d'avouer à la France, et à l'Europe entière, deux erreurs fondamentales, qui ont décidé de mon sort et de celui de l'État. L'une a été d'appeler la démocratie au secours de la monarchie, et l'autre de sanctionner aveuglément tous les décrets de l'Assemblée.

» Par ma première erreur, je hazardais l'État, car si les républiques ont péri par un seul homme, je devais craindre que la monarchie ne succombât sous tant de mains.

» Aussi tout me fait croire que, si l'amour des Français pour leur roi, et peut-être le génie de la France, ne l'eussent emporté sur les factions, le nom même de la monarchie était aboli sans retour, malgré la nature éternelle des choses, qui appelle un grand empire à la forme monarchique.

» Par ma seconde erreur, je veux dire par mes sanctions accordées aveuglément à tous les décrets, j'ai compromis, je l'avoue, ma raison et mon caractère.

» J'ai compromis ma raison, puisque j'ai sanctionné plusieurs décrets qui blessaient les lumières naturelles, et sur lesquels l'Assemblée elle-même

est déjà revenue, puisque j'ai sanctionné, au 4 février 1790, la Constitution faite et à faire, convenable ou non à ce vaste royaume.

» J'ai compromis mon caractère, puisque j'ai sanctionné des décrets qui répugnaient à mon esprit et à mon cœur, et contre lesquels je devais protester un jour.

» J'ai donc exposé ma réputation de franchise, le seul bien que la fortune a dû me laisser. Ce double aveu que je fais ici prouve assez combien je désire qu'on puisse compter sur moi; car j'aurais pu m'excuser sur la crainte d'arrêter, par un refus de sanction, la marche de l'Assemblée, sur la crainte d'allumer des divisions intestines dans l'État. Mais après tant de fautes et d'infortunes, il ne me reste plus que leur aveu, et le repentir, pour préparer la fin des unes et l'oubli des autres. »

LETTRE DE M. LE COMTE DE RIVAROL
A M. DE LA PORTE

Remise le 11 septembre 1791

Voici encore quelques coups-d'œil de l'ermite, que je soumets, monsieur, à votre jugement. Nous touchons à une crise décisive, soit que le royaume éprouve un choc extérieur, soit qu'il reste abandonné aux hazards de l'administration orageuse qu'on lui prépare. Vous verrez que mon avis est que le vaisseau de l'État peut être sauvé par une manœuvre habile, et qu'il n'a pas besoin d'être remorqué par d'autres vaisseaux qui ne peuvent lui offrir que des ports suspects ou une côte ennemie.

En 500 et jusqu'au septième siècle, le vent souffla du côté de la haute pairie, des leudes ou seigneurs; du huitième siècle au onzième, l'Église domina. Depuis cette époque, les rois, aidés par le tiers-état, ont fini par soumettre l'Église et la noblesse. Dans toutes ces époques, l'habileté a toujours consisté à consulter le temps, et à bien discerner le secret ressort de l'État.

Je ne crois pas que mes réflexions sur cet objet important vous fatiguent ou puissent vous déplaire; votre zèle pour Sa Majesté m'est connu, et vous n'ignorez pas mes sentiments pour vous.

Le comte de Rivarol.

Observations relatives au discours proposé au roi, remises à M. de la Porte le 4 septembre 1791.

En considérant un roi comme le pilote d'un vaisseau, il est évident que l'État, qui est le vaisseau, est porté sur des flots tantôt dociles et tantôt mutinés, et ces flots sont le peuple. Cette image, la plus naturelle de toutes, nous dit que le pilote doit sauver le vaisseau, et ne s'en séparer jamais, à quelque prix que ce soit; sa manœuvre doit varier comme le temps, et suivre tous les mouvements des flots, qu'il domine à la vérité, mais qui souvent peuvent le submerger. Or, nous voyons dans l'histoire que les rois de France ont toujours péri ou se sont toujours conservés par la *partie forte* de leur temps. Je vais expliquer ma pensée.

La reine Brunehaut périt pour avoir commencé de trop bonne heure l'ouvrage de Louis XI, c'est-à-dire l'abaissement des seigneurs. Clotaire fut obligé, non-seulement d'abandonner son aïeule, mais de la dénoncer lui-même aux seigneurs, qui étaient tellement la *partie forte* du temps, qu'ils pouvaient détrôner les rois, et dépouiller l'Église impunément.

Sous la seconde race, les évêques se trouvèrent

la *partie forte :* aussi, pour n'avoir pas su se coaliser avec eux, les descendants de Charlemagne furent déposés par eux. Louis-le-Débonnaire et un de ses enfants avouaient ne tenir leur sceptre que des évêques.

François Ier et Henri IV se disaient les premiers gentilshommes de leur royaume, et cette phrase, qui perdrait à jamais Louis XVI, leur réussit à merveille, parce que ces rois, embarrassés dans des guerres malheureuses, ne pouvaient régner que par la noblesse, qui était la *partie forte,* et qui dominait dans les armées et dans le reste de l'Europe, par cet esprit de chevalerie qui n'existe plus.

Louis XIII et Louis XIV ayant réuni tous les pouvoirs, et donnant à leur peuple la brillante et coûteuse distraction des victoires et des grandes entreprises, ne laissèrent pas de dominer par la *partie forte* de leur temps, je veux dire par la noblesse et par l'Église réunies.

L'argent ayant enfin tout égalé, parce que tout courait après lui, Louis XV a vécu nonchalamment des miettes de la table de Louis XIV, et ce qu'il en restait n'a pu conduire Louis XVI qu'à la quinzième année de son règne.

A cette époque, les esprits n'attendaient qu'un prétexte pour remuer : la crainte de la banqueroute l'a fourni, et a forcé les États-généraux. Dès ce

moment, il y a eu transport de souveraineté. Quatre factions ennemies (chose unique dans l'histoire) se sont donné la main pour faire une révolution :

1° Les restes des jansénistes, et tous les parlementaires, qui voulaient détruire la piaffe du haut clergé;

2° Les protestants, qui voulaient détruire Rome;

3° Les capitalistes, qui voulaient les biens du clergé;

4° Enfin, la tourbe des philosophes et raisonneurs, qui voulaient abolir la religion et la noblesse, et qui, après avoir dévoré ces deux victimes, et porté des atteintes à la royauté, a tellement prévalu et s'est si bien servi des trois autres factions, qu'elle conduirait le royaume au démembrement ou à la plus mauvaise des républiques, si on ne s'opposait à ses progrès.

Voilà ce qu'il fallait bien voir à l'ouverture des États-généraux, et si le roi avait été conseillé d'après ces faits et ces aperçus, il n'est pas douteux que Sa Majesté n'eût renoncé à l'appui de l'Église et de la noblesse, pour régner désormais par la *partie forte*, je veux dire par les maximes populaires; car, après tout il faut que le royaume soit régi, c'est-à-dire que le roi règne; il faut que le vaisseau aille, quelque vent qui souffle. Quand un appui de la monarchie est pourri, il faut qu'elle en

choisisse un autre. Or, les nobles et les prêtres ne pouvaient rien pour la royauté, puisqu'ils n'ont rien pu pour eux-mêmes. Ils auraient pu servir le roi s'ils avaient pu lui nuire; mais ils avaient tous les genres d'impuissance, et leur soumission à la cour, qui les rendait aimables, ne venait que de cette impuissance; ils auraient eu moins de charmes s'ils avaient eu plus de pouvoir. Le roi ne pouvait donc s'appuyer sur eux, sans tomber avec eux; tout ce que Sa Majesté pouvait faire pour l'ordre de la noblesse, c'était de se refuser à la sanction du décret qui abolit les titres, et l'Assemblée s'y attendait.

Quand j'ai dit que Sa Majesté n'aurait jamais dû adopter le système de sanctionner tout aveuglément, c'est qu'un tel système supposait nécessairement que le roi devait un jour appeler de toutes ses sanctions forcées; mais à quel tribunal assez puissant Sa Majesté pouvait-elle en appeler? En existe-t-il en Europe pour un roi de France, quand il ne peut compter sur l'armée?

Il eût donc été fort sage qu'à chaque décret susceptible d'observations, le roi eût communiqué les siennes à l'Assemblée nationale, et en supposant que l'Assemblée les eût comptées pour rien, ces observations à mi-marge, à côté des décrets, formeraient aujourd'hui un recueil précieux, qui,

répandu avec profusion dans le royaume, eût ramené les bons esprits, diminué l'influence des clubs, préparé d'heureux changements à la Constitution, et du moins rendu la protestation future de Sa Majesté toute simple. Car en tout un roi ne doit jamais heurter l'esprit dominant de son siècle, quand il peut régner par cet esprit avec un peu d'habileté. Or, c'est le raisonnement qui domine aujourd'hui; les armes même ont cédé aux raisonnements bons ou mauvais.

Maintenant, pour en venir à des applications plus présentes à la situation du roi, il est certain que l'affaire de Varennes étant comme oubliée, si la contre-révolution eût dépendu de la majorité de l'Assemblée, elle se serait opérée; on a fait ce qu'on a pu. Je n'insiste pas sur les mesures de cette majorité, sur les modifications qu'elle a faites à la Constitution, sur les sacrifices qu'elle a encore exigés, sur, etc., tout cela est suffisamment connu.

Mais je dis que la position actuelle de Sa Majesté ne serait point mauvaise, et qu'un peu d'habileté et d'esprit de *suite* dans les ministres porterait assez rapidement le monarque à une grande mesure d'autorité, si ce n'était deux inconvénients majeurs qui frappent tous les yeux : 1° les émigrans; 2° les clubs; périls au dehors, périls au dedans.

D'abord les émigrans, sans s'en douter, ont

donné jusqu'ici un grand degré d'énergie à l'Assemblée; ce sont les terreurs qu'ils inspirent qui rallient tous les cœurs et tous les esprits autour du corps législatif. En effet, si les émigrans étaient rentrés depuis six mois, et si les Français étaient sans crainte à cet égard, il n'est pas douteux que l'Assemblée nationale n'eût éprouvé de grandes avanies depuis longtemps, et ces avanies auraient tourné au profit du trône... J'observerai encore, au sujet des émigrans, que les princes sont peut-être plus séduits par les propos de cette noblesse ardente qui les environne, et par la tournure héroïque et romanesque que leur donne leur position, que par les promesses des puissances étrangères. Car, comment M. le comte d'Artois sera-t-il jamais bien sûr des véritables intentions de l'Empereur et du roi de Prusse? Il est plus que probable que ces puissances n'accorderont aux princes émigrés (s'ils accordent quelque chose), n'accorderont, dis-je, qu'un secours au-dessous d'une si vaste entreprise; ils donneront de quoi tourmenter la France, et non de quoi la retourner. D'ailleurs, quand même les puissances étrangères seraient magnifiques dans leurs dons, et fidèles dans leurs intentions et dans leur conduite, quand même les princes français, après avoir renversé tout obstacle, entreraient triomphans dans Paris, il me semble que leurs embarras com-

menceraient le lendemain de leurs succès : ce n'est pas tout de vaincre, il faut régner, et pour régner, il faut payer. Que serait le roi avec cette noblesse qu'il faudrait remplumer, avec ce clergé qui redemanderait ses bénéfices, avec tout l'ancien *déficit,* et près de deux milliards de bons ou de mauvais papiers qui circulent dans le royaume ? Il faudrait donc que Sa Majesté retînt dans ses États une garnison de deux cent mille Allemands. (Et les frais d'une telle guerre ?) Mais toutes les puissances de l'Europe pourront-elles donner au roi un pouvoir plus illimité que celui dont Sa Majesté jouissait à l'époque des États-généraux ? Et cependant, à cette époque, on ne savait quel parti prendre ; on était entre la banqueroute et les États-généraux, et on se décida enfin pour ce violent remède. Il paraît donc, en supposant le succès, qu'une grande armée victorieuse n'aurait servi qu'aux vengeances des nobles, des prêtres et des princes. (On pourra me dire que l'Empereur et le roi de Prusse n'enverraient leurs soldats en France que pour y éteindre cette démocratie qui menace tous les trônes. La réponse à ce sophisme me mènerait trop loin.) Je ne vois rien là pour Sa Majesté, si ce n'est qu'après avoir passé deux longues années dans les horreurs d'une révolution, de se replonger dans les angoisses d'une contre-révolution pour un temps inconnu, et cela,

au moment où Sa Majesté allait jouir de quelque repos, et du spectacle des embarras d'une nouvelle législature, non sans quelque espérance d'y accroître son influence dans peu de temps, et de regagner tous les bons esprits, puisqu'on ne songera jamais à inculper ce monarque du non-succès des assignats, des entraves de l'administration, et de l'indiscipline de l'armée. Or, un roi dont on ne songe jamais à se plaindre, devient tout naturellement le centre des affections publiques; comme un roi qui peut tout et qui répond de tout est toujours en butte à tous les traits. Je dis que si les princes français faisaient ces réflexions, et s'ils ne séparaient pas leur cause de celle du roi, ils ne tarderaient pas à rentrer en France, en supposant qu'il ne leur fût pas aussi difficile de se tirer des mains d'une noblesse inquiète et jalouse, qu'il l'a été à Sa Majesté de quitter celles qui ont attenté à sa liberté. Sur quoi, j'observerai qu'un prince n'est prisonnier que de ceux dont il ne sait et ne veut pas être roi. Car, d'un côté, il est vraisemblable que les émigrés retiendraient, par force, M. le comte d'Artois, s'ils se doutaient que ce prince veut les abandonner, et que de l'autre les Parisiens les plus fous verraient sans inquiétude Sa Majesté voyager en Europe, s'ils étaient sûrs que Louis XVI ne veut plus être le roi des gentilshommes. Grande leçon pour tous les

rois! ils ne doivent envisager que leur trône et leur descendance. Tout ce qui compromet la royauté doit leur être ennemi. Un roi n'est ni prêtre, ni évêque, ni gentilhomme, ni peuple : *il est roi,* et tous les moyens qui maintiennent la forme monarchique sont ses moyens. Tout le reste lui est plus qu'étranger. Sa Majesté ne peut maintenant gouverner l'État que par le moyen populaire d'un corps législatif; mais elle le peut avec une force et un bonheur proportionnés à l'habileté de ses ministres.

Quant aux clubs des Jacobins disséminés dans toute l'étendue du royaume, et qui sont le second des inconvénients attachés à la situation présente de l'État et du roi, j'avouerai qu'il est possible qu'ils influent violemment sur la législation prochaine, et qu'ils engagent un combat entre la royauté et leur prétendu républicanisme; mais je démontrerai, dans un autre mémoire, qu'il est possible, à des ministres un peu adroits, d'armer le corps législatif et les départements contre les clubs. La paix du royaume et le repos du monarque dépendent absolument de cette grande mesure.

LETTRE DE M. LE COMTE DE RIVAROL
A M. DE LA PORTE

Remise le 13 septembre 1791

J'ai oublié, Monsieur, une idée assez importante, et c'est le délai que le roi apporte à la sanction finale de la Constitution qui l'a rappelée à mon souvenir. Il me semble, qu'à l'exemple de l'Assemblée nationale, Sa Majesté peut se laisser, à elle et à ses ministres, une porte ouverte aux modifications et aux changements heureux et nécessaires qu'il faudra faire à la Constitution. Peut-être Sa Majesté a-t-elle déjà eu cette idée, et je le désire; car si le roi acceptait purement et simplement la Constitution, ce seraient des cris effroyables, des soupçons outrageants, et même des résistances, au moindre changement que proposerait Sa Majesté. Voici, à peu près, ce qu'on pourrait insérer dans l'acte d'acceptation :

« Il n'est jamais sorti rien de parfait de la main des hommes; c'est à l'expérience seule qu'il appartient de confirmer et de sanctionner les efforts de notre faible raison. Aussi, l'Assemblée nationale elle-même a-t-elle posé, avec une sage méfiance, la dernière pierre de son vaste édifice : elle a reconnu

le droit imprescriptible qu'ont les Français de corriger et même de changer la Constitution, et comme si elle avait craint que le goût de la perfection ne voulût y faire des changements prématurés, elle a invité la nation à subir une épreuve de trente ans. Mais l'Assemblée a présumé en même temps que la troisième législature fît éprouver des changements à la Constitution. Ces changements seront d'abord proposés et ensuite exécutés par les représentants de la nation. Ce mot seul me trace mon droit et mon devoir : car, et moi aussi je suis le représentant de la nation, et son représentant perpétuel. C'est donc à moi à veiller sur la Constitution, et en faisant tous mes efforts pour assurer sa marche et ses succès, c'est encore à moi à épier ses imperfections. J'accepte donc la Constitution, comme l'Assemblée nationale l'a proposée, dans le même esprit de sagesse et de crainte, dans la ferme conviction qu'il m'appartient, ainsi qu'à tous les représentants du peuple français, d'en remarquer les imperfections, d'en indiquer le remède, et d'en favoriser l'amélioration, de tout le pouvoir que me donne cette même Constitution. Il semble que cette idée générale de la première de mes fonctions était inutile à développer ici; mais j'observe à la nation, que si j'avais accepté, simplement et sans cette réflexion, l'ensemble des décrets constitutionnels, il

n'aurait pas manqué d'esprits factieux et malveillants, qui, à la première observation, au premier acte que m'eût inspiré l'amour du bien public, auraient dit et répété que j'avais donné une sanction pure et simple; ils auraient inculpé ma franchise. »

Vous ferez, Monsieur, l'usage qu'il vous plaira de cette idée. Je vous prie seulement de vous souvenir qu'Élisabeth, reine d'Angleterre, jeune encore et prisonnière de Marie, sa cruelle sœur, se tira d'affaire par le moyen que je propose ici pour Sa Majesté.

Mille pardons de tant de prose.

Le comte de RIVAROL.

Armoire de fer 26

SECOND MÉMOIRE

SUR L'ÉTAT PRÉSENT ET A VENIR DU GOUVERNEMENT

Remis à M. de la Porte, le 22 septembre 1791

Il ne faut pas juger l'Assemblée nationale d'après les maximes de la probité, ni même d'après celles de la religion, mais d'après les maximes de la politique; car : 1° si on la jugeait d'après les maximes qui ne sont pas les siennes, on ne s'entendrait jamais avec elle, et on agirait comme si on ne devait jamais avoir affaire à elle; 2° on tomberait dans la fausse et mesquine conduite de la minorité et de M. Necker, lequel, pour me servir d'une image familière, *étant chargé d'un moulin à eau, regardait de quel côté venait le vent.*

Mais ce n'est pas tout : si le roi se retranchait dans les principes de la minorité, Sa Majesté agirait :

1° En simple particulier ; ce qui l'écarterait toujours de sa vraie position ;

2° Elle agirait en victime de la révolution, chose que non-seulement il ne faut pas avouer, mais qu'il faut cacher soigneusement, et promptement réparer; c'est l'objet de ces réflexions ;

3° Enfin, si Sa Majesté laissait soupçonner ou

croire qu'elle tient aux anciennes maximes, et que les principes régnants blessent ses lumières ou sa conscience, non-seulement elle perdrait à jamais le crédit qui lui est si nécessaire, mais elle endurcirait le peuple dans son aveuglement; car la multitude se roidit contre la raison, quand elle lui est présentée par des mains qu'on lui a rendues suspectes. Le seul moyen de servir la raison dans les temps de fougue et de folie, c'est de paraître l'abandonner. En un mot, le roi peut, en se rangeant avec système et par un esprit de suite, du côté de la force, la ramener aux pieds de la raison; parce que Sa Majesté, en se rangeant du côté dominant, en paraîtra mieux à sa place; un roi n'est, en effet, que le chef du plus fort, et c'est parce qu'il se fait le chef du plus fort, qu'il devient enfin le protecteur du plus faible.

Je dis donc que pour gouverner un royaume dans la situation où se trouve la France, et pour le gouverner à la place où se trouve le roi, il faut : 1° juger cette double position avec un esprit politique, et non dans des vues simplement honnêtes ou religieuses; 2° se donner tous les moyens de force qui restent à l'État.

Car, d'un côté, l'Assemblée nationale ne demanderait pas mieux qu'on l'accusât toujours d'avoir détruit la noblesse et le clergé; puisque c'est par là

qu'elle a triomphé de tout, et enchanté le peuple. De l'autre, la minorité ne demanderait pas mieux que le roi se perdît comme elle, avec elle et pour elle. Mais est-ce à un roi à se laisser ravir l'amour de son peuple, et son repos et sa liberté même, par l'insolence d'une majorité, ou l'impolitique d'une minorité ? Cette minorité voudrait-elle engager le roi à aller quêter dans les cours de l'Europe des forces qu'il peut trouver dans sa patience et son habileté ? La minorité devrait savoir, que si le roi se fait victime lui-même, il n'en sauvera pas une. Un mouton n'a jamais sauvé un autre mouton des dents du loup.

Que Sa Majesté observe, d'ailleurs, le grand parti que la majorité a tiré des injures que lui a toujours prodiguées la minorité, et si cette minorité est assez offensée du nouvel ordre de choses pour se plaindre du roi, si elle n'a ni patience ni politique, il arrivera, à coup sûr, que ses plaintes feront un grand bien à Sa Majesté, en lui attirant la confiance du peuple, et en la mettant à la place de l'Assemblée nationale dans les affections publiques. De sorte que les victimes de la révolution ne seront jamais plus près d'être protégées par le roi, que lorsqu'elles paraîtront ne plus compter sur lui. Je ne veux, pour preuve de ces maximes, que l'opinion qui s'est glissée dans le peuple, que la reine

s'opposait depuis longtemps aux effets de la bonne volonté de l'Empereur en faveur des princes. Cette opinion, qu'on n'avait peut-être propagée que pour brouiller la reine avec M. le comte d'Artois, a singulièrement changé les dispositions de la populace à l'égard de cette princesse, et le bien est venu du mal.

Mais laissons la minorité, et voyons par quel système le roi peut parvenir au grand but de nos recherches.

En morale, on périt par des crimes, et en politique, par des fautes. L'Assemblée nationale qui a réussi par les uns, périra par les autres. Il ne faut donc pas lui reprocher ses crimes, mais il faut bien exposer ses fautes, et les mettre dans le plus grand jour. Le roi, comme un musicien habile, doit toucher l'instrument qui lui est confié, et à force d'en tirer de faux accords, bien prouver qu'il est mauvais, et en dégoûter la France. Voilà, en un mot, à quoi se réduit et doit se réduire l'esprit du gouvernement, au moment où nous sommes. Mais il faut pour cela des mains légères et bien exercées; car des ministres maladroits se feront toujours accuser de gâter l'instrument, et la gloire de ceux qui l'ont organisé sera sauvée, aux dépens de ceux qui en joueront : appliquons-nous aux exemples.

Un grand principe en politique, c'est qu'il faut,

quand le premier moteur d'un État est simple, que ses agens soient composés; mais quand le premier moteur est composé, il faut que ses agens soient simples. Ainsi, le sénat de Rome n'envoyait pas d'autres sénats pour gouverner les provinces : il envoyait des consuls, des proconsuls, des questeurs, et toujours des agents simples. Mais l'Assemblée nationale a rempli le royaume de petites assemblées nationales. Il y a superfétation de démocratie dans son ouvrage, ce qui entraîne autant d'embarras dans la marche du gouvernement, qu'il y avait autrefois d'arbitraire, lorsque le roi envoyait des vice-rois dans les provinces, je veux dire des intendants et des commandants. Aussi faut-il rendre à Sa Majesté la justice de dire qu'elle avait adopté le système des assemblées provinciales; mais, dans l'état actuel des choses, il faudrait, ou que l'Assemblée nationale n'eût que des commissaires dans chaque département, au lieu des directoires, ou que si ces directoires subsistent, il n'y eût plus d'Assemblée nationale à Paris.

Voilà un principe incontestable, et c'est une des plus grandes fautes de l'Assemblée que de s'être laissé emporter par la popularité, au point de mettre des assemblées partout. Il en résulte que tout se passe en délibération dans l'État, et qu'il n'y a pas d'action. Chacun propose, chacun empêche, per-

sonne n'exécute, personne n'obéit, et on pourrait dire que l'État est malade d'une souveraineté rentrée. C'est aux ministres à montrer, à chaque instant, le jeu de la machine arrêté, et à le montrer avec éclat, et cependant ils ne le font pas.

Un second principe en politique, c'est qu'on n'obtient pas, dans deux temps différents, le même effet de la même cause, et qu'il faut savoir changer d'instrument. Ainsi le ciseau qui a fait la statue, la gâterait si on continuait de s'en servir. Mais l'Assemblée nationale n'a pas su se défaire à propos des clubs, qui, lui ayant d'abord ébauché son ouvrage, en soulevant les peuples, sont aujourd'hui en état de renverser ce même ouvrage, en continuant de soulever le royaume. Et non-seulement elle n'a point aboli les clubs, mais elle leur a livré l'armée, et toute discipline est perdue. Les clubs influent également sur les tribunaux, et toute justice est arbitraire. Les ministres qui ont découvert des preuves multipliées de tous ces maux, en ont parlé mollement à l'Assemblée, et ont abandonné plus mollement encore leur poursuite; et je vais dire pourquoi, sans parcourir plus longtemps les autres fautes constitutionnelles et politiques de l'Assemblée, puisqu'elles sont assez connues.

Les ministres, depuis la responsabilité, ne sont plus les ministres de Sa Majesté, mais ceux de l'As-

semblée. Cette loi de la responsabilité a changé complétement leur nature. Voilà ce qu'il ne faut jamais perdre de vue. L'Assemblée les fait payer; l'Assemblée les fait renvoyer : ils ne voient que l'Assemblée. En un mot, ils ne sont pas plus pour le roi aujourd'hui, qu'ils n'étaient autrefois pour le peuple. D'ailleurs, quand il y aurait un ministre attaché à la personne de Louis XVI, il serait nécessairement infidèle au monarque faute d'être fidèle à ses principes : de l'attachement sans système, c'est du cœur sans esprit.

Des ministres mal habiles ne croient savoir plaire à l'Assemblée nationale qu'en lui déguisant les fautes de son ouvrage, qu'en lui cachant avec soin tous les inconvéniens de l'administration générale et particulière du royaume; ils croient ne pouvoir gagner le peuple, dont ils sont suspectés, que par le moyen des factieux qui le gouvernent et qui l'aliéneront toujours. Mais ces ministres peu exercés, ne voient pas que leur unique fonction, comme leur unique talent, est d'embarrasser l'Assemblée nationale, de mettre ses fautes en évidence, de la mettre en contradiction avec elle-même, en dispute avec les clubs, etc..., et non de capter la faveur de cette même Assemblée et du peuple. C'est là ce qu'ils devraient voir; mais la responsabilité leur fait perdre la tête.

Qu'importe, en effet, de pratiquer une majorité dans le corps législatif, si on ne s'entend avec elle que pour cacher les sottises de ce même corps? Les ministres du roi d'Angleterre ne se donnent une majorité dans le parlement que pour le maîtriser, et pour écraser sans cesse le parti des factieux. Mais les ministres français n'ont été jusqu'ici que les flatteurs des ennemis de leur maître.

La lettre de Sa Majesté à l'Assemblée pour accepter la constitution, est une assez bonne preuve de ce que j'avance.

Sa Majesté, en disant qu'elle acceptait, n'aurait pas dû ajouter *qu'elle ferait exécuter.* Rien ne l'obligeait à prendre cet engagement qui la rend, pour ainsi dire, responsable du succès de la Constitution; car ce succès n'étant guère possible, et tout l'art des ministres se réduisant à prouver qu'il n'est pas possible en effet, il est bien étrange qu'ils se soient mis dans la nécessité d'exécuter une chose inexécutable. Le peuple et l'Assemblée s'en prendront à eux de la non-exécution, puisqu'il est dit dans la réponse du roi, *que c'est après avoir bien médité qu'on accepte, et surtout qu'on fera exécuter.*

J'en peux dire autant des compliments qu'on fait à l'Assemblée nationale sur le rétablissement de la discipline dans l'armée, et sur la suppression des abus de la presse.

Enfin, Sa Majesté ne pouvait promettre sûreté aux émigrants; car si quelques-uns de ces exilés, rentrant aujourd'hui en France, étaient massacrés par le peuple, quelle ne serait pas la douleur de Sa Majesté!

Il fallait donc, de la part du roi, une acceptation pure et simple, et s'en remettre pour le succès à l'expérience, pierre de touche de tous les établissements humains. En tout, on voit que cette pièce est faite pour plaire aux principaux chefs de l'Assemblée. Ce sont autant de coups d'encensoir pour les auteurs de la Constitution : venons enfin au vrai remède.

Pour obvier aux inconvénients qui naissent de la nature du ministère actuel, il est, je pense, très-urgent que Sa Majesté se compose un conseil secret et privé, lequel n'étant pas glacé par les frayeurs de la responsabilité, et ayant un système suivi de principes et d'actions, sera en état de mieux juger les mouvements du royaume et de l'Assemblée nationale. Ce conseil préparera le travail des ministres; et c'est d'après ce travail que Sa Majesté prescrira aux ministres ce qu'ils auront à dire dans l'Assemblée, puisqu'il leur est enfin permis d'y parler. Sans ce moyen, le ministère actuel sera toujours sans plan et sans courage, et on ne profitera ni des événements, ni des fautes de l'Assemblée,

ni des dispositions du peuple, ni des changements de l'opinion. Ces changements sont plus prochains qu'on ne croit. Dès que le peuple aura quelque confiance que le roi ne veut pas l'abandonner, il n'est pas d'affront qu'il ne fasse à ses législateurs. Voyez avec quelle persévérance cruelle on leur demande le compte des finances, depuis qu'on est tranquille sur l'acceptation.



Il est vrai que la prochaine législature va détourner l'orage qui la menacerait elle-même à sa sortie, parce que cet exemple est trop fort pour l'intimider; mais ce changement dans le peuple prouve mes principes.

On dira : « Mais comment se livrer à des espérances, et suivre quelque plan ? La France est sans armée, sans flotte, sans police, sans argent, sans commerce, sans crédit, sans alliés; toute autorité est perdue au dedans, toute puissance au dehors. » Oui, sans doute, mais c'est l'excès du mal qui me fait entrevoir le remède; car je serais sans espoir pour le roi, si l'Assemblée nationale, en détruisant l'autorité au dedans, s'était elle-même rendue respectable au dehors; si elle avait contracté des alliances, couvert les frontières d'une bonne armée, la mer d'une flotte formidable.

Je vois dans l'avenir qu'une législature bien conduite peut nous délivrer des clubs, et une guerre



bien amenée, de cette monstrueuse Constitution, en nous donnant une armée : il ne faut pour cela qu'un peu d'art et d'esprit de suite.

Tout ceci suppose deux choses : l'une, que Sa Majesté ne croit pas à une coalition des puissances étrangères contre la France ; l'autre, qu'il n'arrivera pas que la prochaine législature se déclare constituante, et propose une république fédérative. L'un ou l'autre de ces deux grands événements exigerait, de la part du roi, des mesures différentes de tout ce que j'indique ici. Je pourrai expliquer ailleurs, comment le roi (en supposant que les princes émigrés n'obtiennent pas des secours décisifs, et ouvrent enfin les yeux sur leur véritable position), comment, dis-je, Sa Majesté peut les rappeler en France, se faire un mérite de leur rentrée aux yeux de la nation, et les faire rentrer, en effet, aux acclamations de tout le royaume.

Mais dans l'état présent et dans les circonstances qui se préparent, il est clair qu'il est très-heureux pour Sa Majesté qu'il y ait une législature qui se charge de la liquidation, *en assignats*, de toute la créance de l'État, ce qui aura tous les effets de la banqueroute ; qu'il y ait enfin une législature qui se charge de lutter contre les clubs et contre l'indiscipline de l'armée.

En attendant, il faut louvoyer, puisqu'on ne peut

aller à pleines voiles, profiter des fautes et des occasions, et ne pas appeler le médecin après les accidens; car en tout, il vaut mieux prévenir les maux que d'avoir toujours à les réparer.

N. B. Ce Mémoire était fini lorsque le manifeste des princes a paru. On ne peut rien dire à Sa Majesté de raisonnable sur cette pièce, et sur la conduite qu'il faut tenir, sans, au préalable, connaître les intentions de Sa Majesté. Le temps presse, et on pourrait jeter beaucoup plus de jour sur cette question épineuse, dans une heure d'entretien, que dans un volume d'écritures.

LETTRE DE M. LE COMTE DE RIVAROL
A M. DE LA PORTE

En lui faisant passer ce second Mémoire

Voilà, Monsieur, un second Mémoire : ce ne sera pas la faute du sujet, s'il n'excite pas votre intérêt. J'ai tâché de démêler avec clarté les véritables principes et les secrets ressorts qu'il faut employer, dans les conjonctures épineuses où se trouve Sa Majesté. Ceux qui ont l'honneur de l'approcher, et d'être consultés par elle, pourront tirer grand parti de ce système, s'ils le pratiquent avec dextérité. Je ne veux pas dire, par là, qu'il faut faire du roi un Louis XI; je prétends, au contraire, que toutes les démarches du gouvernement soient claires, et toujours mises sous un beau jour. Mais il faut qu'elles tiennent à un système secret; il faut, en un mot, imiter la nature, dont toutes les opérations sont si éclatantes, et dont les ressorts échappent si bien à tous les yeux.

Le comte de Rivarol.

LETTRE DE M. LE COMTE DE RIVAROL

A M. DE LA PORTE

Remise le 30 septembre 1791

En écrivant, dans ma solitude, sur un objet aussi important que celui de la souveraineté du peuple, je n'ai pu m'empêcher de jeter quelques regards sur la situation présente du gouvernement et de la nation. Je vous les communique, monsieur, avec toute la franchise que vous m'avez inspirée; mais je me souviens toujours de l'inutilité de mes observations, à l'ouverture des États-généraux, quand l'Assemblée, tirée en sens contraires par quelques factions encore faibles et timides, ne demandait qu'une main un peu ferme pour être dirigée; je n'espère pas un plus heureux succès pour mes réflexions actuelles. Les temps sont bien changés, direz-vous, et la leçon du malheur est quelque chose; je conviens que cela doit être, mais soyez sûr, monsieur, que la raison qui prévoit les disgrâces, et la raison qui peut les réparer, sont également méconnues, et toujours par les mêmes causes. Il y a une fatalité attachée à notre nature : c'est que tout favorise en nous la maladie dont nous

devons périr, nos alimens, nos goûts, nos habitudes, et jusqu'à nos raisonnements; mais la raison, quand elle se présente, est toujours traitée de médecine.

Deux choses me paraissent devoir empêcher Sa Majesté de tirer une conséquence pratique des Mémoires soumis à ses réflexions, et doivent aussi l'empêcher d'adopter un système suivi : d'abord les souvenirs d'une vie passée dans un ordre si différent de celui qui existe, et en second lieu, les services rendus par la coalition de quelques députés de la première législature avec les ministres.

En effet, le roi, ayant été élevé par la noblesse et avec la noblesse, n'a pu tout à coup se détacher des intérêts, des passions et des maximes de cet ordre, et cela est naturel : tout change en nous et hors de nous, avant que nous changions nous-mêmes. On ne se défie pas assez des effets de l'éducation. On ne se dit pas assez : que serais-je, si j'avais été élevé autrement? Mais dans la personne de Louis XVI, le roi devrait l'emporter sur l'homme : Alexandre abandonna les Grecs dès qu'il se vit roi de Perse.

Quant à la coalition de quelques députés avec le ministère, je me contenterai d'observer que MM. Thouret, Chapelier, Barnave, etc., ne peuvent, dans les conseils qu'ils donneront, que ména-

ger leur ouvrage, et apprendre aux ministres à masquer les défauts de la Constitution; ils passeront leur vie à lécher l'ours; ce qui est absolument contraire au système qu'il faut adopter, si on veut nous tirer de l'anarchie où nous sommes. D'ailleurs, ces hommes-là, s'étant décriés par les derniers décrets qu'ils ont emportés, ont perdu la popularité, et ne peuvent influer en aucune manière sur la nouvelle législature, qui, étant le produit de tous les clubs du royaume, est arrivée absolument armée contre eux. J'ajouterai à cela qu'aucun de ces messieurs n'est redoutable hors de la tribune : c'est de leurs poumons que dépend leur empire.

A propos des dernières réjouissances de Paris, et des succès populaires de Leurs Majestés, j'observerai, monsieur, qu'on pourrait bien compter sur le peuple, s'il était abandonné à lui-même; mais ces transports n'ont fait qu'irriter les républicains, et ces transports auront passé, que la haine de ceux-ci prendra de nouvelles forces, parce qu'elle est systématique et combinée: l'enthousiasme populaire n'a pas de racines. Je pourrais dire encore que la majorité des aristocrates est aussi consternée de l'acceptation du roi que tous les démocrates, et que, divisés par ce motif, ils s'unissent par la passion. J'en ai de fortes preuves. En un mot, le roi peut dire qu'il aura à combattre, auprès de son

peuple, les démocrates, les aristocrates, les départements, les clubs, et les *ministres ;* comme autrefois le peuple avait à combattre, auprès du roi, les commandants, les intendants, toute la cour, et toujours les ministres.

Heureux les rois qui savent prendre les conseils amers, et garder un conseiller qui déplaît ! Chercher un ministre agréable, c'est comme si on voulait une maîtresse *femme d'État.*

Je finis en vous priant de ne pas oublier celui qui ne peut cesser de vous aimer.

Le comte de RIVAROL.

P. S. Dit-on si le roi fera l'ouverture de la deuxième Assemblée nationale par un discours ?

RÉPONSE

DE

M. LE BARON DE GRIMM

Chargé des affaires de S. M. l'Impératrice de Russie, à Paris

A LA LETTRE DE

M. CHASSEBŒUF DE VOLNEY

—

1792

—

On a remarqué que les jours mêmes où Mirabeau s'était montré le plus agressif, à l'Assemblée, dans quelque question palpitante, il se trouvait mieux en état de donner à la Cour des conseils sages et mesurés (1). Par un mouvement de duplicité semblable, Rivarol se sentait dispos à servir les rancunes de ses amis, d'autant qu'il faisait de leur cause un abandon plus complet. Il y paraît dans les *Actes des Apôtres*, et dans ce pamphlet de la *Réponse de M. le baron de Grimm à M. Chassebœuf de Volney*, écrit de colère froide, et pour donner à repaître à des haines auxquelles l'auteur était certes étranger. Pamphlet de condescendance à de basses vengeances, où Rivarol, n'opérant pas pour son compte, oublie la maxime dont il savait faire si bon usage : « que la raison est souvent entre le rire et la colère. »

(1) Voir la Correspondance entre Mirabeau et le comte de la Marck (1789-1791), publiée par M. de Bacourt.

En décembre 1791, Volney avait jugé à propos de renvoyer à Catherine II, favorable aux émigrés, pour des raisons de politique personnelle, une médaille d'or dont elle lui avait fait don, en retour d'un exemplaire du *Voyage de Syrie et d'Égypte*, transmis par Grimm. Cet échange de politesses était sans conséquence; aussi l'ex-député eut-il tort de donner de l'éclat à sa résolution assez puérile, en rendant publique la lettre de renvoi. C'est le prétexte, un simple prétexte, de la *Réponse* de Rivarol, sous le nom de Grimm, qui relève, par le menu, une affaire des plus désagréables pour Volney, oubliée et vieille de deux ans déjà, et mêle aux pires expressions de l'injure et du mépris pour l'homme public et l'écrivain, des accusations atroces contre des personnes de sa société, Mme Helvetius et Cabanis. Celui-ci n'est accusé de rien moins que d'avoir empoisonné Mirabeau, moyennant salaire, et la veuve d'avoir fait enfermer sa sœur, comme folle, afin de l'empêcher de porter ses biens dans une autre maison.

Réduit à ses proportions, voici l'incident dont Rivarol fait un si violent tapage. Volney, député aux États-généraux, avait eu la faiblesse de solliciter de M. de Montmorin la direction générale du commerce et de l'agriculture en Corse, et l'avait obtenue. Aussitôt que l'Assemblée en fut instruite, elle interdit à ses membres d'accepter aucune fonction à la nomination du roi. Deux députés, collègues de Volney, qui se trouvaient dans le même cas, donnèrent leur démission sans hésiter, mais lui, prit vingt-quatre heures, pour balancer entre sa place et sa position, et le lendemain seulement écrivit une lettre de refus de la commission du gouvernement. Mention au procès-verbal fut ordonnée, sans marques d'approbation. Tout ceci se trouve au long dans le *Moniteur* des 28 et 30 janvier 1790.

C'est peu de chose, et l'accusé semble encore bien plus excusable si l'on sait qu'il était attiré en Corse par des considérations patriotiques. Homme de cabinet et

de pratique, il avait prévu la perte de nos colonies, et du même coup, il avait songé à faire dans le bassin méditerranéen des essais de naturalisation des productions des tropiques. Avec l'aide de l'État, il les eût tentés dans de plus grandes proportions ; réduit à ses ressources, à l'expiration de son mandat de député (1792), il se mit néanmoins à l'œuvre, dans le domaine de la Confina, près d'Ajaccio, acquis de ses deniers. Si l'entreprise ne réussit pas, c'est que rien ne réussissait dans ces années-là.

Cette sotte histoire de la direction de l'agriculture en Corse, entée sur le renvoi d'une médaille, ne suffit pas pour expliquer le débord de diffamations et d'insultes de la *Réponse*. On ne comprendrait rien à cette disproportion, si l'on ne se rappelait un acte de Volney, beaucoup plus grave, auquel Rivarol n'a garde de faire même allusion : c'est-à-dire la série de moyens simples et ingénieux que ce législateur indiqua, le 2 mai 1790, pour vendre promptement les biens nationaux, et multiplier les petits propriétaires, garants de la société nouvelle. Voilà le vrai grief, le grief latent, dont on ne souffle mot, par horreur. En révolution, et même en tout temps, les hommes se sentent moins frappés dans leurs personnes que dans leurs biens.

Mais voici la lettre de Volney :

LETTRE DE M. DE VOLNEY

à M. le baron de Grimm

De Paris, ce 4 décembre 1791.

Monsieur,

La protection déclarée que S. M. l'Impératrice des Russies accorde à des Français révoltés, les secours pécuniaires dont elle favorise les ennemis de ma patrie, ne me permettent plus de garder en mes mains le monument de

générosité qu'elle y a déposé. Vous sentez que je parle de la médaille d'or qu'au mois de juin 1788 vous m'adressâtes de la part de Sa Majesté (1).

Tant que j'ai pu voir en ce don un témoignage d'estime et d'approbation des principes politiques que j'ai manifestés, je lui ai porté le respect que l'on doit à un noble emploi de la puissance; mais aujourd'hui que je partage cet or avec des hommes pervers et dénaturés, de quel œil pourrais-je l'envisager ? Comment souffrirais-je que mon nom se trouvât inscrit sur les mêmes registres que ceux des déprédateurs de la France ? Sans doute l'Impératrice est trompée; sans doute la souveraine qui nous a donné l'exemple de consulter les philosophes pour dresser un code de lois; qui a reconnu pour base de ses lois l'*égalité* et la liberté ; qui, dans son administration, a sans cesse tendu à l'anéantissement de la noblesse et de la féodalité ; qui a affranchi ses propres serfs, et qui, ne pouvant briser les liens de ceux de ses boyards, les a du moins relâchés; sans doute Catherine II n'a point entendu épouser la querelle des champions iniques et absurdes de la barbarie superstitieuse et tyrannique des siècles passés ; sans doute enfin sa religion séduite n'a besoin que d'un rayon pour se dessiller. Mais, en attendant, un grand scandale de contradiction existe, et les esprits droits et justes ne peuvent consentir à le partager. Veuillez donc,

(1) En juin 1787, M. le baron de Grimm m'ayant prévenu, chez M. d'Holbach, qu'il se proposait d'envoyer à l'Impératrice mon *Voyage d'Égypte et de Syrie,* qui venait de paraître, je le priai d'en recevoir un exemplaire choisi et corrigé; il y mit la condition obligeante de le présenter de ma part; et c'est cette politesse qui, sept mois après, m'attira une très-belle médaille; mon Mémoire sur la guerre des Turcs était presque achevé, et je dirai, avec vérité, que je n'y ajoutai ni n'en retranchai. *(Note de Volney.)*

Monsieur, rendre à l'Impératrice un bienfait dont je ne puis plus m'honorer; veuillez lui dire que si je l'obtins de son estime, je le lui rends pour la conserver; que les nouvelles lois de mon pays qu'elle persécute, ne me permettent d'être ingrat ni lâche, et qu'après tant de vœux pour une gloire que je crois utile à l'humanité, il m'est doulouxeux de n'avoir que des illusions à regretter.

VOLNEY

Ex-député à l'Assemblée nationale de France, en 1789.

A propos d'une médaille, cet « or partagé avec des hommes pervers et dénaturés » est sans doute d'un comique inattendu; mais Rivarol dans sa *Réponse* montre des faiblesses d'un autre genre. L'homme d'esprit par excellence, s'enflant de fureur, après deux années de réflexion, donne la comédie autant que son solennel adversaire. Personne que lui, dans sa société, n'était capable d'une diatribe de cette virulente poussée, mais l'artifice et la peine s'y font sentir; et bien vite on en appelle, de Rivarol hors de lui, à Rivarol se possédant, et du pamphlétaire de la *Réponse du baron de Grimm*, à celui de la *Lettre sur la capture de l'abbé Maury*.

Nous réimprimons sur la réimpression de Barbier, à la date de 1823 (1); l'édition originale nous a échappé, et Fayolle qui la possédait n'en a pas donné à Quérard la description complète (2).

(1) *Lettre de M. de Volney à M. le baron de Grimm,* chargé des affaires de S. M. l'Impératrice des Russies, à Paris, en renvoyant la médaille d'or que S. M. lui avait fait remettre; suivie de la *Réponse de M. le baron de Grimm à M. Chassebœuf de Volney,* en date du 1er janvier 1792. Paris, Potey, 1823, in-8, 20 p. Barbier, dans le doute que cette pièce fût de Grimm, avait attendu la mort de Volney pour la réimprimer en appendice au *Supplément à la Correspondance.*

(2) Voir *la France littéraire,* T. VIII, p. 61, 2e colonne.

C'est du Tilly ou du Peltier.

RÉPONSE

DE

M. LE BARON DE GRIMM

A LA LETTRE DE

M. CHASSEBŒUF DE VOLNEY

A Coblentz, ce 1er janvier, 1792.

J'ai reçu votre longue lettre, mon cher Volney, et la petite médaille d'or que je vous avais accordée, après maintes sollicitations et maintes lettres écrites par vous à mes amis, qui s'obligent à vous les produire, si vous le désirez. Il faut (non pas pour vous qui le savez bien, mais pour le public) vous expliquer ce que sont ces médailles d'or accordées, au nom de Sa Majesté l'Impératrice des Russies, aux *brochuriers* de Paris.

Sa Majesté aime les lettres; elle veut les encourager; elle sait que quelques petits dons de sa main peuvent, en excitant l'émulation, développer le génie. Elle accepte assez volontiers tous les livres

qu'on lui présente. Il est vrai qu'elle ne lit que les bons, mais elle paye quelquefois les mauvais. De pareils détails sont au-dessous d'elle. L'ensemble seulement a fixé un moment ses regards; et il a été accordé à ses ministres dans les cours étrangères la permission de distribuer ces encouragements, en son nom, aux jeunes gens qu'ils croiraient les mériter. Cette décision de sa part est du 15 mars 1770. Voilà, mon cher Volney, ce qu'il fallait apprendre au public, pour faire cesser son étonnement au sujet de la médaille d'or dont je vous avais honoré. Le tort de vous l'avoir accordée est bien léger; mais enfin ce tort, c'est moi qui l'ai eu. Vous me disiez que vous aviez tant d'esprit! que vous faisiez de si bons livres! Ma faute est de vous avoir cru sur parole. Mais, d'un autre côté, vous désiriez à ma souveraine tant de succès dans sa guerre contre les Turcs, que vos souhaits valaient bien une médaille; ainsi je ne peux encore me repentir de l'avoir accordée à vos pressantes sollicitations. Aujourd'hui, vous me la renvoyez, mon cher Volney; en vérité, si je pouvais en disposer, je la présenterais au comte de Rivarol, qui, si je l'en avais cru, m'eût empêché de faire une pareille inconvenance à votre égard. Placé, depuis plusieurs années, sur l'observatoire de la république des lettres, il applique son microscope à dé-

couvrir les cirons de la littérature, et à les faire connaître. Un homme de cette trempe serait utile à ma souveraine, pour empêcher ses agents de donner de petites médailles aussi mal à propos. Mais, dans votre lettre du 4 décembre, vous vous donnez quelques tons que je ne vous passerai pas.

Vous ne voulez pas que votre nom se trouve inscrit sur le registre des munificences de Sa Majesté : il faut avoir toute la vanité d'un petit auteur pour se repaître d'une pareille idée. Croyez, mon cher Volney, que lorsque Sa Majesté ou ses agents accordent un écu d'or, on n'y attache pas assez d'importance à Pétersbourg pour en conserver le souvenir dans des registres; et la preuve péremptoire que je peux vous donner du peu d'importance que l'on met à ces dons-là, c'est que vous les avez obtenus. On inscrit les dons annuels ou les pensions; mais ceux-là, c'est Sa Majesté Impériale elle-même qui les donne, et vous saviez mieux que personne que vous étiez bien éloigné d'obtenir une pareille faveur.

On a quelque peine à deviner quel est le motif qui a pu vous engager à vous donner le ridicule de la démarche que vous venez de faire envers moi, et à laquelle vous sentez bien que ce n'est qu'au faubourg Saint-Marceau qu'on peut trouver de l'importance. Mais comme je vous connais, je vous ai

bien vite deviné. Vous voulez absolument faire parler de vous, mon cher Volney, pour vous rattacher aux Jacobins, ou vous faire payer par les monarchiens qui disposent de la liste civile :.voilà le défaut de la cuirasse. S'il vous avait plu de me consulter, je vous aurais déconseillé une pareille bévue, qui vous mène précisément où vous ne voulez pas aller : cela vous mène à réveiller dans le public le souvenir de votre âpreté à ramasser les miettes de cette liste civile, et cette âpreté ne va pas avec l'affiche des vertus républicaines : elle se rapproche un peu trop *des manières des déprédateurs* de la France.

Mais voilà ce que c'est que de consulter, sur la politique, le médecin Cabanis; sur les moyens de s'enrichir, l'ex-bénédictin abbé de La Roche, d'abord moine, puis apostat, puis secrétaire d'Helvetius, puis athée, puis pensionnaire d'Helvetius, puis bas valet et *la comère des beaux-esprits*, puis aumônier de Monseigneur comte d'Artois, puis pensionnaire du même prince, puis dans la révolution, puis acquéreur des biens du clergé et des possessions de l'abbé Morellet, son ami depuis vingt ans, possesseur du prieuré de Thimer; et, sur ce qui est de conduite et de bon sens, une madame Helvetius, espèce de folle de la moderne démocratie, mais qui, avant d'aimer si fort la li-

berté, a présenté deux requêtes au ministre des lettres de cachet pour faire enfermer sa propre sœur, sous le prétexte qu'elle était folle, et dans la vérité, pour l'empêcher de se marier et de porter ses biens à d'autres qu'à elle; qui, ayant en effet obtenu la lettre de cachet, a fait publiquement et en plein jour, arrêter sa sœur par les soldats du guet, à la vue de tous les habitants de la place Vendôme, où elle logeait, et l'a fait enfermer à l'abbaye de Belle-Chasse. Je vous l'ai dit cent fois, cette maison d'Auteuil est une loge de fous les plus ridicules de la terre. Quel diable de conseil vous avaient donné tous ces gens-là, au mois de décembre 1789?...

Vous étiez l'un des plus éloquents orateurs muets de l'Assemblée nationale. Votre air d'importance vous y donnait une sorte d'attitude; vos mouvements, une espèce d'ascendant; vous aviez merveilleusement acquis l'apparence d'un dépositaire de tous les secrets de la faction; ce qui vous faisait appeler si plaisamment, par le comte de Mirabeau, le *Basile des Jacobins*. Vous pouviez vous vanter de quelques incendies dans l'Anjou, et de quelques douzaines d'assassinats; avec ces avantages vous pouviez très-certainement, en restant attaché aux Jacobins, recueillir les débris de ce que n'auraient pu emporter Mirabeau, Chapelier ou le duc d'Or-

léans; et, en attendant patiemment l'établissement des assignats, vous aviez presque la certitude de pouvoir en remplir votre portefeuille. Au lieu de cette marche si aisée à suivre, que vous ont fait faire vos amis d'Auteuil? Ils vous conseillèrent de vous faire acheter par le ministre; et vous vous rappelez tout ce que je vous dis pour vous garantir de cette lourde sottise. Cela fut inutile.

Au mois de décembre 1789, le fier républicain Volney parvint, bien en secret, jusqu'à M. de Montmorin, et se proposa pour être acheté. Le bon M. de Montmorin, qui se servait depuis longtemps de la poudre sans l'avoir inventée, vous crut, sur votre parole, un personnage important dans le club des Jacobins. Il faut bien que je le lui pardonne; car moi aussi je vous avais cru un homme de beaucoup d'esprit. Sur la même assurance, le marché fut bientôt conclu, et assurément le Fabricius Volney qui, le 4 décembre 1791, renvoie à Grimm un écu d'or qu'il lui avait donné en 1788, s'en était adjugé une assez bonne collection dans son traité avec M. de Montmorin. Voici quel était votre marché.

On vous donnait l'intendance de l'île de Corse et six mille livres d'appointements; l'inspection générale du commerce de l'île de Corse, et encore six mille livres d'appointements, et puis six mille

livres de gratification pour les frais du voyage de M. Volney, de Paris dans l'île de Corse. Six mille livres à M. de Volney, pour aller de Paris en Corse!... Eh! mon ami, quand vous voyagiez en Égypte, un bâton blanc à la main, vous n'étiez pas si cher, et j'ai peine à croire cependant qu'alors vous n'eussiez pu acquérir quelque estime.

Glorieux de ce marché, jugeant de votre valeur par le prix qu'on y avait mis, vous étiez au comble de vos vœux. Je vous prédis de promptes disgrâces et un opprobre ineffaçable : cela ne tarda pas d'arriver. Dès le 14 janvier, vous eûtes un premier déboire. M. de Montmorin rapporta au conseil du Roi son travail sur M. de Volney, et ce diable de Necker, qui, quoi qu'on en dise, était bien, je l'avoue, un traître et un pervers, mais qui avait du tact, fit aussitôt une si forte grimace, que le Roi s'en aperçut, et dit : « Je vois que M. Necker n'est pas de cet avis. » Sur quoi celui-ci prend la parole, et discutant la différence entre le prix réel de M. de Volney et celui auquel il prétendait, il prouva très-clairement que, par malheur, M. de Volney n'était pas un aussi puissant scélérat qu'il voulait le persuader; que c'était un mauvais valet de conjuré, qui voulait changer de condition; et que si l'on payait ainsi les casse-cou, on ne pourrait plus, par aucun motif, satisfaire l'ambition des chefs. M. de

Montmorin insista et obtint le *bon* du Roi. Vous crûtes triompher, et je vous annonçai de nouveau un opprobre plus éclatant; car je connaissais Necker et sa manière de travailler. Cela ne fut pas long : il vous fit dénoncer, le 20 janvier, aux Jacobins, et produisit les honteuses conditions de votre honteux marché. Dès le 26 janvier 1790 (*Journal des débats et décrets*, du 26 janvier), cet enragé de Goupil de Préfeln dénonça à l'Assemblée nationale que trois de ses membres s'étaient vendus au ministre, et que l'un de ces transfuges était le fougueux, le républicain Volney, et il proposa un décret qui mît fin pour jamais à ces désertions ignominieuses. Grand tapage; on veut surtout que le décret ait un effet rétroactif pour atteindre M. de Volney; car M. le duc de Biron, sans attendre le décret, s'était démis de sa place de gouverneur de l'île de Corse. MM. Le Coulteulx et Nourrissart avaient annoncé qu'ils suivraient cet exemple. M. de Volney paraît enfin, et il n'ouvre la bouche que pour se couvrir d'ignominie. Il déclare nettement (*Bulletin de l'Assemblée nationale,* du 26 janvier, p. 7) qu'il s'oppose à l'effet rétroactif du décret; qu'il est vrai qu'il a obtenu deux places du ministre; qu'il sait bien qu'on ne peut être à la fois juge des ministres dans l'Assemblée et leur subordonné, mais que son choix est fait, et qu'il

renoncera à sa qualité de député. Vous savez quel fut le succès de ce discours, quelles épouvantables huées l'accompagnèrent. Le décret prohibitif est prononcé. Mais comme on pouvait croire qu'en effet il n'avait pas un effet rétroactif, mon Volney s'acharne à son opprobre : il voit MM. Le Coulteulx et Nourrissart se démettre formellement le 27 janvier; il entend les applaudissements dont on les honore; et mon vilain tient bon. Il lutte, il ne peut lâcher sa proie; mais le ministre, qui voit l'inutilité de la lui laisser, le menace de la lui ravir. Les Jacobins, d'un autre côté, le menacent de cette fatale lanterne dont naguère le sieur Volney menaçait les nobles de l'Anjou; enfin, le 29 janvier, n'osant paraître dans l'Assemblée, il écrit la lettre la plus plate, la plus lâche, et se démet de son intendance (voyez cette lettre au *Procès-verbal de l'Assemblée nationale,* du 29 janvier 1790, p. 7). Le plus froid silence accueille cette démarche honteuse et tardive : elle tombait dans l'oubli, si la méchanceté d'un abbé Latyl n'eût demandé et obtenu que la lettre serait inscrite au procès-verbal.

Voilà les faits, mon cher Volney; et, depuis qu'ayant perdu vos douze mille livres de rente, il ne vous restait plus que dix-huit livres par jour comme député, avez-vous quitté l'Assemblée, comme vous juriez que vous le feriez, le 26 janvier,

quelle que fût sa décision ? Oh que non! ces dix-huit livres par jour valaient mieux que rien du tout, et vous y êtes resté jusqu'à la clôture. Et c'est le même homme qui renvoie à Grimm un écu d'or!... Eh ! mon ami, il fallait le garder; c'était toujours cela. En le perdant, vous verrez qu'on ne vous achètera d'aucun côté.

Votre lettre est encore au-dessous de la médiocrité de vos autres productions. Vous appelez les frères du Roi et les nobles français des *révoltés*. Il est vrai qu'ils ont tort : on les pille, on les insulte, on les brûle, on les assassine, et ils se révoltent contre les maîtres d'une faction où le grand Volney occupe la place de manœuvre. Vous les nommez des *hommes pervers*. Vous vous y connaissez, mon cher Volney; mais cependant ces hommes pervers portent tout ce qui leur reste d'argent aux frères du Roi, et ne demandent un écu d'or à personne ; ils n'ont ni intendance, ni inspection, et on ne leur reproche aucune bassesse. Vous les qualifiez d'*hommes dénaturés*. Vraiment, s'il est dans la nature qu'un Volney ait une intendance de six mille livres de rente, avec une inspection de six mille livres de rente, et que, pour se rendre en Corse, il lui faille encore six mille livres, ces gens-là, qui ne veulent pas souffrir un ordre de choses où cela arrive et qui peut arriver, sont fort dénaturés,

et je vous assure qu'ils ne le souffriront pas. Je sens bien l'embarras de votre position, et la fin de votre lettre, rendue à son vrai sens, me l'exprime assez : « Après tant de vœux pour une *révolution* que je crus utile *à ma fortune,* il est douloureux de n'avoir que des illusions à regretter. » Voilà bien, je n'en doute pas, le langage de votre cœur ; mais prenez-vous-en aux circonstances. Tout le monde ne peut pas se vendre aussi fructueusement que votre ami Cabanis : il est médecin, et Mirabeau était son malade. Il l'a, par Dieu ! bien promptement guéri, à la grande satisfaction de ceux qui l'employaient. J'avoue que c'est un coup de maître : aussi l'a-t-il bien loué après sa mort. Il faut convenir qu'il lui avait de grandes obligations.

Avant de finir cette lettre, dites-moi, mon cher Volney, sentez-vous bien toute l'indignité de votre position ? Quoi ! dès qu'un homme de votre parti, Jacobin ou monarchien, veut se donner quelque éclat, il ne faut qu'examiner sa vie pour y trouver mille traits de lâcheté et d'infamie ! Vous me dites que votre Brissot de Warville est un bon républicain ; oui, mais il fut espion de police sous M. Le Noir, à cent cinquante livres par mois. Je le défie de le nier, et j'ajoute qu'il fut chassé de la police, parce que La Fayette, qui dès lors commençait à intriguer, l'avait corrompu et pris à son service.

Vous me citez votre témoin banal, le sieur Morel, l'assassin de Favras; mais il a été deux fois à Bicêtre, et une fois pour fait de sodomie. Vous ne cessez de parler du dévouement de M. Manuel, procureur de la Commune de Paris, mais il a resté six ans à Bicêtre pour fait d'escroquerie. Quelle fatalité que tous ces souvenirs-là? Croyez-moi, faites décréter, sur la motion de l'abbé Fauchet, que la mémoire du temps passé est une aristocratie, et en parler un acte d'incivisme.

Adieu, mon cher Volney.

LETTRE

A

LA NOBLESSE FRANÇAISE

Au moment de sa rentrée en France

SOUS LES ORDRES DE M. LE DUC DE BRUNSWICK

Généralissime des armées de l'Empereur et du Roi de Prusse

—

1792

—

Rivarol quitta la France tard, et à temps, dans les premiers jours de juin 1792, et se réfugia à Bruxelles. Le roi croyait qu'il pourrait être « utile à ses frères » ; mais d'ailleurs, il avoue qu'en partant, il échappait à quelques Jacobins de son *Petit almanach de nos grands hommes;* raison assez déterminante.

Dans leurs alternatives, nos révolutions, depuis quatre-vingts ans, n'ont jamais ramené, de l'émigration ou de l'exil, que des Épiménides. Le conseiller peu écouté de Louis XVI devait aussi gratifier les premiers en date de ces éveillés-dormants d'avis excellents, qui eussent été bien inutiles, si l'événement ne les avait pas rendus superflus.

Le moment solennel approchait où le duc de Brunswick allait envahir la France, à la tête de 95,000 hommes, dont 20,000 émigrés, après avoir lancé son déplorable manifeste. Rivarol, même avant le 10 Août, ne pouvait assister aux préparatifs de l'expédition, ni constater les dispositions des

envahisseurs, sans une profonde anxiété. Tout en feignant de partager les illusions générales, plein de doutes sur le succès, il était encore moins rassuré sur les conséquences de cette « rentrée, » comme on disait par euphémisme, qu'elle fût sanglante, ou triomphale, ainsi qu'on avait la folie de le supposer.

Ses appréhensions se trahissent dans cette *Lettre*, morceau d'un beau tour oratoire, qui a de la pompe, de l'éclat, et une certaine élévation que comportaient les circonstances. Mais elle est à lire entre les lignes. Réserve faite de l'enguirlandement nécessaire, les veilles de batailles, aux héros du lendemain, Rivarol se montre ici tel que dans ses *Mémoires* à Louis XVI, rien que monarchique, exclusivement monarchique : « Qui pourra pardonner, si ce n'est le roi; et s'il pardonne, qui osera condamner? » et déterminément hostile aux prétentions d'une noblesse qui avait fait son temps comme caste, et à laquelle, on peut se le rappeler, il ne trouvait à laisser « que ses titres. » Il y a de la franchise, du courage même, dans une certaine considération qu'il offre à méditer aux « rentrants » ; elle est d'un ordre direct, pressant, menaçant : « N'oubliez jamais, noblesse française, que vous n'êtes point en rapport avec l'énorme population de la France. Une fois rentrés et comme répandus dans ce vaste royaume, vous y péririez une seconde fois, *par une conspiration universelle*, si vous ne consolidiez par la sagesse le nouvel ordre que la force de la contre-révolution nous prépare. »

Parmi les écrivains philosophes qui ont traité des causes de la Révolution, Rivarol est celui qui a le plus insisté sur l'observation que les jaloux de la noblesse, bourgeois, gens de lettres et gens de finances, avaient surtout soulevé contre elle les villes et les campagnes. Homme de haute vanité personnelle, et par là plus abondant que personne dans ces sortes de point de vue, il a donné à celui-ci, dans le *Journal politique-national*, un développement

saisissant, justement célèbre et souvent cité (1). Il y revient et, dans une phrase exécutive, juge et condamne à bref délai la classe bénéficiaire directe du mouvement révolutionnaire, qui devait s'user si vite et se montrer, par son égoïsme, indigne de la direction sociale. Il semble proposer à la noblesse une sorte d'alliance avec la bourgeoisie, cimentée par un mépris commun des gens de labeur et de métier : « Vous (les nobles) prouverez aisément à ces esprits vains et soupçonneux (les bourgeois) que leur amour-propre serait toujours plus choqué de la nombreuse classe que l'égalité ferait monter jusqu'à eux, que charmé du petit nombre qu'elle y ferait descendre. » En cinq lignes d'une sagacité cruelle, c'est l'histoire de cinquante années de bourgeoisie.

A peine Rivarol venait-il de répandre sa *Lettre à la noblesse française*, appel généreux à la mansuétude et à la clémence, qu'il eut l'occasion d'en donner la contre-partie dans un écrit sur la vie politique, la fuite et la capture de La Fayette (2) arrêté à la frontière belge, et la saisit avidement. Ce triste pamphlet conclut par une excitation au meurtre du fugitif, en latin, il est vrai (3), mais qui n'amena pas moins une tentative d'assassinat sur sa personne, dans la ville de Nivelle. Après avoir irrité ses compagnons d'infortune par l'expression de ses sentiments de royaliste plein d'humanité, Rivarol ne pouvait pas s'empêcher de donner des gages de dévouement à leurs animosités et à leur destinée. Ces alternatives de sagesse audacieuse et d'emportement fébrile, déroutaient même ses amis les « monarchiens, » et Peltier, insérant, en appendice à son

(1) Ce développement n'a pas moins de cinq pages. Voir le *Tableau historique et politique des travaux de l'Assemblée constituante,* éd. de 1797, p. 104.

(2) Voir la note 3, p. 49, du présent volume.

(3) *Et dubitamus adhuc mercedem extendere factis!*

Nouveau tableau de Paris(1), la *Vie politique* de La Fayette, à la suite de la *Lettre à la noblesse française*, se croit obligé d'avertir qu'on pourrait être surpris, en lisant le second morceau, de sa discordance complète avec le précédent.

C'est sur la reproduction de Peltier que nous réimprimons; la première édition de la *Lettre à la noblesse française* ne se retrouve pas (2).

(1) *Dernier Tableau de Paris,* ou *Récit historique de la révolution du 10 août 1792...*, par J. Peltier... 3e édition; Londres, 1794, 2 vol. in-8.

(2) Quérard l'indique comme de Bruxelles, 1792, in-8. Voir *la France littéraire,* t. VIII, p. 60.

LETTRE

A

LA NOBLESSE FRANÇAISE

Au moment de sa rentrée en France

SOUS LES ORDRES DE M. LE DUC DE BRUNSWICK

Vous allez donc, noblesse française, ordre contemporain du trône, vous allez donc verser encore votre sang pour relever la plus ancienne et la plus illustre des monarchies! La première des gloires vous est préparée; je n'en excepte pas celle attachée à la fondation des empires, et cette gloire vous ne la goûterez qu'après les horreurs d'une affreuse révolution, et toutes les amertumes d'un long exil. Tant il est du destin de la noblesse française d'acheter la gloire à haut prix, et de ne s'ouvrir vers l'honneur d'autre route que l'honneur même!

Si la France eût été ravagée par des barbares, vous n'auriez à relever que des remparts, des palais

et des statues; mais la patrie éplorée vous montre son sein couvert de blessures et de plaies bien plus cruelles.

Vous la verrez se débattre dans les angoisses d'une révolution, commencée par les fausses manœuvres de l'avarice, et prolongée par tous les délires de l'orgueil.

Vous ne reconnaîtrez plus ce vaste édifice, fondé sur quatorze siècles de travaux, accru par tant de traités, de victoires et d'alliances, cimenté du sang de vos rois et de vos aïeux : le trône et l'autel, les propriétés et les rangs, les colonies et le commerce, et nos antiques vertus et nos beaux-arts et notre heureux génie, tout a croulé, tout a péri sous les sophismes de quelques légistes.

Des camps démocratiques disséminés sur la surface de l'empire ont entretenu leurs fureurs, et le gouvernement est resté sans nerf, l'État sans sujets, la monarchie sans roi, entre la plus fausse des constitutions et la révolution la plus insensée.

Mais je dois vous le révéler, vous trouverez un peuple encore plus gangréné de mauvaises maximes, que souillé de mauvaises actions : l'erreur a fait plus de progrès que le crime, et la corruption l'a emporté sur la barbarie. La France accablée, implore donc votre sagesse plus encore que votre force et votre valeur.

A quoi sert de dissimuler ? ceux qui ont nécessité votre exil, calomnient déjà votre retour. Ils publient que vous ne rentrez en France que pour égaler le châtiment aux crimes, et la vengeance aux outrages. Ils disent au peuple que c'est lui qui doit tout expier ; et c'est ainsi qu'après l'avoir plongé dans la révolte par tant de manœuvres, ils l'y endurcissent par des terreurs ; c'est ainsi qu'ils lui défendent le repentir, et l'associent deux fois à leur sort, d'abord par le crime, et ensuite par le désespoir.

C'est pour votre gloire outragée, c'est pour ce malheureux peuple égaré dans le dédale d'une révolution qu'il n'entend pas, que ma voix s'élève aujourd'hui. Interprète de vos généreux sentiments, elle retentira dans vos camps et dans nos murs : l'honneur n'y sera pas sourd et cruel, la victoire même s'en attendrira, et les factieux abandonnés par le peuple, le verront revenir à vous ; ce sera leur premier supplice.

Oui, ce peuple aveugle, cette multitude faible et furieuse, retrouvera dans vous ses défenseurs naturels. Les Français verront que l'art de la guerre, ce bouclier des empires, n'est qu'entre les mains de la noblesse ; que les rangs sont bien achetés par les services, et les dignités par le sang ; que cette égalité chimérique dont on les a flattés, leur ôtait toujours sans jamais leur rien donner ; qu'ils n'ont fait en

abolissant la noblesse que délustrer la monarchie, et que cette risible émission d'épaulettes a couvert l'empire de faux braves, comme celle des assignats l'a couvert d'une fausse richesse.

Et ce peuple n'a-t-il pas déja vu fuir dans les premiers combats ceux qui le haranguaient si hardiment dans les clubs, ceux qui le poussaient si vaillamment contre un roi captif, ou contre des citoyens désarmés? Ils ont fui, ils se sont dispersés aux frontières devant une poignée d'Autrichiens; et comme je n'avais pas craint de le dire : *La gloire a fait reculer ceux que la vanité avait fait avancer.*

C'est donc en vain que les monstres qui calomnient ceux qu'ils égorgent, répandent que vous n'aurez vécu comme des héros que pour montrer à la patrie des vainqueurs impitoyables, que vous n'aurez connu le malheur que pour ne jamais connaître l'humanité. Ils ignorent ou feignent d'ignorer que les vertus s'enchaînent, que ceux qui ont eu de la grandeur dans les revers, en auront encore plus dans les succès, et qu'ils sauront pardonner, puisqu'ils ont su souffrir.

Nos princes, qui ont emporté avec vous le feu sacré de l'honneur, qui vont le rapporter avec vous, donnent aux malheureux Français l'espoir des vertus dont ils ont donné le spectacle à l'Europe.

La justice et la vengeance céderont à la générosité, comme le malheur avait déja cédé à la constance, comme la valeur et la force vont céder à la discipline.

Le roi surtout, le roi seul, sera le juge et le grand médiateur entre les auteurs et les instruments de la révolution, entre les scélérats éclairés et d'aveugles coupables, entre les victimes et les bourreaux.

Songez que son cœur a porté, pendant plus de trois années, le poids, les longs détails, et toute la réalité des maux dont le seul récit vous a fait tant de fois frémir.

Qui pourra pardonner si ce n'est lui ; et s'il pardonne, qui osera condamner ?

Songez à celle qui a compté avec lui les heures de la révolution, et voyez comment l'inexpérience d'une jeune princesse, arrêtée dans sa course par de si grands revers, s'est tout-à-coup trouvée plus avancée dans le malheur, que la philosophie après ses épreuves et ses méditations.

Songez encore à ce clergé, qui à force de constance, de résignation et de désintéressement, a fait perdre à nos philosophes leur long procès contre la religion.

Vous ne serez que trop vengés. A votre approche, les factieux, législateurs, philosophes, beaux-

esprits, et toutes ces pestes de la démocratie, se hâteront de purger la France de leur aspect.

Où iront-ils ces Érostrates politiques, ces foux sérieux, révoltés contre la nature éternelle des choses au nom de leur faible raison ? Quels climats inconnus, quelles mers lointaines, recevront ces sanguinaires apôtres de l'insurrection ? Odieux dans les monarchies, suspects dans les républiques, chargés des anathèmes de l'humanité, iront-ils se perdre dans les déserts du Nouveau-Monde, ou sont-ils destinés par la Providence à châtier encore quelque peuple corrompu ?

Qu'ils partent donc ! que vos mains ne soient pas souillées de leur sang, et que des supplices, toujours trop doux, n'abrégent pas leur vie ! Des remords sans vertu les attendent.

Ils ne diront pas du moins que le temps, les moyens et les succès aient manqué à leurs œuvres. Voilà trois ans révolus qu'ils font une expérience sur un des plus beaux royaumes de l'univers, comme on la ferait sur le plus vil des humains.

Tout les a favorisés, et les vertus du roi, et l'aveuglement du peuple, et les fureurs des méchants, et les immenses biens de l'Église, et les lâches projets du duc d'Orléans, de ce prince que tous ses vices n'ont pu conduire à son crime.

Que dis-je ? le Ciel même a paru complice de la

révolution, par trois belles années de paix et d'abondance. Mais enfin l'Europe s'est réveillée, et la France va terminer son pénible rêve.

Je reviens à ce peuple infortuné, gâté comme un vrai tyran par ses flatteurs, qui lui redisent sans cesse qu'il est la source de tous les pouvoirs, et que dès qu'il a tous les pouvoirs, il possède aussi toutes les vertus et toutes les lumieres; car telle est la logique des factieux, lorsqu'ils ont le peuple, ils veulent que le peuple ait tout.

Vous verrez ce qu'est une nation perdue pendant trois ans dans les orgies de la licence, dans la cessation des impôts, dans une longue rupture avec la religion, dans l'oubli de toute humanité.

Comment cette nation, la plus vaine et la plus mobile de l'univers, aurait-elle pu résister au plus trompeur et au plus terrible de tous les charmes? nos philosophes l'ont enivrée dans la coupe de la souveraineté. Quelle raison, quel temps ne faut-il pas pour la désenchanter!

Vous comptez sans doute sur les miracles de la peur; vous comptez, et l'Europe compte avec vous, sur le succès de la campagne qui va s'ouvrir. Bientôt vous pourrez dire aux Français, comme Thémistocle aux Eginètes: *Nous venons à vous avec deux divinités bien anciennes et bien puissantes,* LA PERSUASION ET LA FORCE. Mais la force qui n'amène

que la crainte, ne rencontrerait partout que l'hypocrisie, si en effet la persuasion ne marchait à sa suite.

N'oubliez jamais, noblesse française, le double sophisme dont vous avez été victime. On disait d'abord, afin de pousser le peuple à vous détruire, que vous étiez une classe si nombreuse que le corps politique en était dévoré ; on a dit ensuite, pour exténuer le crime, que vous étiez en si petit nombre, que votre destruction n'avait rien coûté au corps politique.

N'oubliez jamais qu'en effet vous n'êtes point en rapport avec l'énorme population de la France ; que si avant la révolution vous viviez en sûreté au sein de ce peuple immense, c'est qu'on ne l'avait pas accoutumé à vous regarder comme son ennemi ; qu'une fois rentrée et comme répandue dans ce vaste royaume, vous y péririez une seconde fois, par une conspiration universelle, si vous ne secondiez par la raison, si vous ne consolidiez par la sagesse le nouvel ordre que la force de la contre-révolution nous prépare. C'est à vous à cultiver les fruits de la paix, et à les faire goûter au peuple. Car, des deux puissantes divinités qui vous accompagnent, l'une, secourable étrangère, doit vous quitter ; la persuasion, sa compagne, vous restera.

Vous distinguerez la populace des paysans, et les paysans de la bourgeoisie, état où commence la vanité et par conséquent la jalousie. Vous détrom-

perez aisément les habitants des campagnes, et vous n'aurez plus à combattre que la vile populace et les bourgeois.

Comme vous sentirez qu'il faut repousser la violence par la force, et le raisonnement par la raison, vous ne direz point à cette populace : *On vous trompe,* car elle ne vous en croirait pas. Comment, en effet, pourrait-elle vous écouter, si vous descendiez jusqu'à raisonner avec elle ? Employée, fêtée et toujours bien payée par les factieux, ce n'est que de vos malheurs que date l'illusion de sa prospérité. Les longues saturnales de la révolution n'auront paru que trop courtes à ces brigands : loin de se rendre à la voix de l'ordre, ils vous offriront plutôt leurs piques et leurs poignards, et voudront vous vendre leurs fureurs au prix où les ont payées vos ennemis ; tant c'est un funeste instrument que cette populace propre à tous les partis, prête à tous les crimes !

Vous repousserez leurs horribles services, et autant la révolution en a vomi dans les villes et dans les campagnes, autant vous en ferez rentrer dans les dépôts, dans les ateliers publics, et dans les cachots qui les réclament.

Mais les bourgeois exigeront surtout les lumières de votre raison : c'est à eux que la plus séduisante des révolutions que puissent jamais offrir les anna-

les du monde a fait savourer son poison, ce sont eux qu'une fausse philosophie a tant irrités contre vous, c'est parmi eux que vous retrouverez longtemps encore les racines de l'arbre que vous allez extirper. Vous les surprendrez souvent dans le rêve de l'égalité. Il faudra une main légère et délicate pour toucher à des cœurs si ulcérés, et pour diriger des esprits si malades.

Les remèdes de la raison, du temps et du gouvernement seconderont vos efforts. Vous direz à cette classe jalouse, qu'en détruisant la noblesse, on anéantit le seul but du travail, le seul prix du mérite, le seul état qui relève la pauvreté et donne de l'éclat et de la grâce à la richesse. Vous prouverez aisément à ces esprits vains et soupçonneux, que leur amour-propre serait toujours plus choqué de la nombreuse classe que l'égalité ferait monter jusqu'à eux, que charmé du petit nombre qu'elle y ferait descendre. Vous leur rappellerez l'étrange aveu qu'ils ont fait eux-mêmes au sein de l'Assemblée, en convenant *du supplice de l'égalité.* Quand les rois et la noblesse conquirent les Gaules, les vainqueurs se trouvèrent naturellement plus haut que les vaincus. Après treize siècles, les vaincus se relèvent et disent aux vainqueurs : *Soyons égaux!* et il se trouve que la vengeance est terrible. Qui donc a pu leur arracher un tel aveu? est-ce instinct

ou conscience ? Quoiqu'il en soit, ils ont rendu un éclatant hommage à la hiérarchie des rangs, à la propriété des noms, à l'émulation, ce noble ressort des empires, qui pousse toujours l'homme vers les hauteurs de l'édifice social, par la double échelle des dignités et des richesses.

Vous leur observerez que si jadis la supériorité était quelquefois orgueilleuse, aujourd'hui c'est l'égalité ; ce qui a rendu en France l'insolence universelle.

Vous ne ferez point avec eux une guerre de vanité, car vous y seriez vaincus, si toutefois elle n'était pas interminable.

Nos philosophes tâchent d'avilir l'honneur des gentilshommes. Vous leur demanderez si un sentiment qui fait mépriser la vie et la fortune est un sentiment méprisable, vous leur demanderez si leur philosophie a fait de plus grands miracles. Qu'ils sachent que le peuple qui inventa l'honneur, enta toutes les vertus sur l'orgueil, et leur donna une base immortelle. Un peu de philosophie écarte de cette politique, beaucoup y ramène.

Vous les ferez rougir eux-mêmes d'avoir toujours accordé aux grandes fortunes une considération qu'ils refusaient aux plus grands noms, et pour les mieux toucher par un trait de franchise, vous en rougirez avec eux.

La plupart des gens de lettres seront pour vous des ennemis encore plus redoutables. Ils veulent détruire les aristocraties politiques, persuadés qu'il leur en reste toujours une indestructible, celle de l'esprit. Ils vous feront la guerre des sophismes, et multiplieront autour de vous les fléaux de l'imprimerie, seule plaie dont Moïse oublia de frapper l'Égypte.

Ne vous dissimulez pas qu'il existe en effet une lutte terrible entre l'imprimerie et l'artillerie. Quel en sera le fruit pour le triste genre humain? La Providence qui plaça ces deux inventions à la même époque, dans la marche éternelle des temps et des événements, a-t-elle voulu proportionner le remède au mal? N'a-t-elle donc pas prévu que ce qui devait éclairer l'homme, l'égarerait; que ce qui devait le protéger, l'opprimerait, et qu'elle ouvrait ainsi deux cataractes de plus au déluge de maux dont la terre est submergée.

Quoiqu'il en soit, le gouvernement qui est la vie même du corps politique, dirigera avec sagesse le redoutable instrument de la pensée. Il n'oubliera jamais cette importante vérité : *Qu'un écrivain peut recruter parmi des soldats, et qu'un général ne recrutera jamais parmi des lecteurs.*

Souffrez qu'en terminant j'ajoute encore une prière à ce que me dicte mon dévouement pour une si belle cause.

Quoique la monarchie déchirée réclame vos efforts, dites-vous bien que c'est plutôt au secours du monarque que vous courez. Souvenez-vous, noblesse française, que vous n'êtes ni souveraine comme en Allemagne, ni féodale comme en Pologne, ni législative comme en Angleterre, ni caste sacrée comme dans l'Inde, mais que née de l'honneur, vous devez vivre et mourir sur les marches du Trône.

Ne vous cachez point à vous-mêmes qu'avant la révolution, chacun en voulait une à son gré, et qu'il semble que pour opérer celle dont nous gémissons, la fortune n'ait fait que recueillir les voix. Cette observation vous rendra plus indulgents pour ceux qui se sont guéris plus tard de la lèpre démocratique, et vous ne priverez pas la France des secours du repentir.

Ne cherchez pas à rendre les rigueurs héréditaires, sous prétexte que les faveurs l'étaient aussi. Que la grâce soit plus exacte que la justice, et que l'enfant, toujours honoré des vertus de son père, soit toujours absous de ses crimes.

Unis par le malheur, n'allez pas vous laisser diviser par le succès, de peur qu'on ne dise que l'adversité n'a pu vous mûrir, et de peur que l'État ne tombe de l'anarchie populaire dans les dissentions aristocratiques.

Vous savez combien il est impossible que les propriétés soient respectées, quand la souveraineté est attaquée.

Repoussez tout esprit de système, et tous ces plans que l'intrigue s'empresse d'offrir à l'ambition, et sauvez-nous de tous ceux qui veulent nous sauver.

Vos embarras commenceraient le lendemain de vos succès, et vous jetteriez, sans le savoir, les germes d'une nouvelle révolution, si vous ne vous reposiez pas aveuglément sur la sagesse d'un roi qui a vu le mal et le danger plus longtemps et de plus près que vous, et à qui le peuple français doit de plus hautes réparations. Il n'oubliera pas que tout peuple est enfant, que tout gouvernement est père, et il fondera la justice sur la raison, et la raison sur la clémence.



Mais je ne vous retiens plus : allez, volez sous les étendards de ce nouvel Agamemnon qui voit flotter autour de lui les drapeaux des Césars, des rois et des princes, et qui n'a que sa modestie à opposer à tant de gloire ! Vous entreprenez avec lui la guerre la plus juste pour les droits les plus sacrés, pour le roi le plus malheureux, pour le salut de la patrie, pour l'exemple du monde !

Bruxelles, ce 8 août 1792.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

En réunissant le présent volume aux cinq des *Œuvres soi-disant complètes* (1), et à celui des *Pensées inédites* (2), on n'a pas encore tout Rivarol. Des écrits qui eussent pris place ici sont à retrouver ; un plus petit nombre a semblé inutile à réimprimer. Nous donnons la liste de ces *desiderata* et de ces *neglecta*, et nous la faisons suivre de celle des productions littéraires attribuées, hors de raison et de tout examen, à cet écrivain sans pair.

(1) *Œuvres complètes* de Rivarol, précédées d'une notice sur sa vie; ornées du portrait de l'auteur. Paris, Léopold Collin, 1808, 5 vol. in-8. Publiées par Fayolle et Chênedollé.

(2) *Pensées inédites* de Rivarol, suivies de deux Discours sur la philosophie moderne et sur la souveraineté du peuple. Paris, Boudon, 1836, in-8, XVI-236. Préface et post-scriptum du général de Rivarol.

ÉCRITS NON RÉIMPRIMÉS

Lettre sur les aérostats; 1784, in-8.

Opuscule reconnu par Rivarol lui-même, dans sa lettre à l'abbé Roman, en date du 8 janvier 1785 (voir t. II des *Œuvres complètes,* p. 368). Nous ne l'avons pu retrouver; Fayolle le possédait (voir *France littéraire,* t. VIII, p. 61, 2e col.).

Mémoire sur la nature et la valeur de l'argent, par M. de Rivarol. S. n. d. l., 1789, in-8, 16 p.

Petit dictionnaire des grands hommes de la Révolution; par un Citoyen actif, ci-devant Rien. Au Palais-Royal, de l'Imprimerie nationale, 1790, in-8, XVI-72 p.

Autre édition, même titre, même date, in-12, XXIV-119 p.

C'est l'esprit du *Petit almanach de nos grands hommes* (1788) envenimé par les ardeurs de la lutte politique. L'épître dédicatoire à la baronne de Staël, ambassadrice de Suède auprès de la Nation, et la préface, sont deux chefs-d'œuvre abominables d'impertinence et de persifflage.

Lettre au comte de Mirabeau, sur son Rapport à l'Assemblée nationale, au nom du Comité diplomatique, dans la séance du 25 août 1790, sur l'affaire d'Espagne; imprimé par ordre de l'Assemblée nationale; in-8.

Opuscule indiqué sous le titre de *Lettre à Mirabeau* parmi ceux dont Fayolle voulait composer un volume de Supplément à l'édition des *Œuvres complètes* de 1808. Il n'y a pas de doute qu'il soit de Rivarol; nous n'en connaissons qu'un exemplaire incomplet, nous ne saurions dire de combien de pages.

Dialogue entre M. de Limon et un homme de goût. Bruxelles, 1792, in-8.

Dans la préface de l'*Esprit de Rivarol,* de Chênedollé, on lit que Mme de Coigny disait de cet écrit: « C'est plus fin que le comique, plus gai que le bouffon, plus drôle que le burlesque. » Ce jugement piquant a été souvent répété, mais la brochure ne s'est pas encore retrouvée. Elle n'existe ni au Bristish museum, ni à la Bibliothèque nationale de Paris, ni à la Bibliothèque royale de Bruxelles, et nous l'avons en vain signalée, avec d'autres écrits de Rivarol, introuvables en éditions originales, à l'attention et aux recherches des curieux du journal *l'Intermédiaire.* D'après M. de Lescure, elle serait une critique du manifeste provocateur imposé au duc de Brunswick par une coterie d'exaltés (voir *Rivarol et l'émigration,* série d'études remarquables publiées dans le *Journal officiel,* du 16 avril au 27 mai 1875).

Adresse du peuple belge à S. M. l'Empereur. Par M. le comte de Rivarol. A Londres, chez Owen, 1793, in-8, 8 pages.

Impression anglaise. Brochure sans doute de commande. Rivarol, politique consultant, y plaide pour le maintien de la Constitution belge, sujet de mésintelligence entre la Maison d'Autriche et ses sujets des Pays-Bas.

ÉCRITS DOUTEUX

Essai sur la nécessité du mal, tant physique que moral, politique et religieux, par Soanne Jenyens, membre du parlement britannique pendant 38 ans; traduit de l'anglais, par M. de Rivarol. Adressé au roi, aux monar-

chistes et aux démocrates. A Paris, chez Gattey, libraire au Palais-Royal, nº 14; 1791, in-8, 26 p.

Nous hésitons à faire honneur de cette traduction à Rivarol ou son frère le général.

Éloge de Minetto Ratoni, chat du pape (Benoît XIV), en son vivant, et premier soprano de ses petits concerts. Felisonte, 1795, petit in-4, 25 p. sur papier rose.

Tiré à 15 exemplaires.

Attribution de Quérard. Nous n'avons jamais vu la brochure, mais sa date, son sujet, et sa fabrication, nous la rendent au moins suspecte.

En 1795, Rivarol était à Londres ou à Hambourg, avec d'autres préoccupations que celle de célébrer un chat coupé; il n'a parlé qu'une fois du chat, dans ses écrits, pour dire que cet animal ne nous caresse pas, mais se caresse à nous, et ne paraît pas l'avoir aimé; enfin il n'était pas assez bibliophile pour se faire tirer à 15 exemplaires, sur papier rose.

ÉCRITS FAUSSEMENT ATTRIBUÉS

Séance extraordinaire et secrète de l'Académie française, tenue le 30 mars 1789; in-8.

Ce n'est pas le titre complet de cette brochure, dont nous avons égaré la fiche. Bien que spirituelle, elle ne peut être de de Rivarol, à qui Fayolle l'attribuait (voir la *France littéraire,* t. VIII, p. 61, 2e col). C'est son genre de plaisanterie, entre 1785 et 1792 on cherchait à avoir de l'esprit comme Rivarol; mais personne n'écrivait de son style. Grimm, très-bon juge, ne la reconnaît pas non plus comme de lui (voir *Correspondance littéraire,* éd. Taschereau, t. XIV, p. 332).

Réponse à la réponse de M. de Champcenetz, au sujet de l'ouvrage de madame la B. de S*** (de Staël) sur Rousseau. S. l. n. d. (1789), in-8, 28 p.

Attribution qui ne supporte pas l'examen.

La Galerie des États-Généraux. S. n. d. l., 1789, 2 vol. in-8.

Les bibliographes qui ne lisent pas attribuent sans hésiter cette galerie de portraits presque tout entière à Rivarol qui n'en a pas sans doute écrit une ligne, et voient son portrait, au t. II, dans celui de *Cnéis*, aussi bénévolement.

Épître de Voltaire à mademoiselle Raucour, actrice du Théâtre français. Prix, 6 sols. A Paris, 1790, in-8, 12 p.

Attribution ridicule. Cinq pages de vers plats, suivis de notes dont la seule un peu singulière est une liste de littérateurs du temps qui n'avaient pas la taille de cinq pieds.

Lettre au *Spectateur* sur le caractère et les projets de Bonaparte.

Au tome II du *Spectateur du Nord*, p. 105-115.

Fayolle donne à Rivarol (voir *la France littéraire*, t. VIII, p. 61, 2e col.) cette Lettre qui est de son frère le général.

FIN

TABLE

PRÉFACE.

Dialogue entre Fontenelle et Voltaire (1785). . . . 3

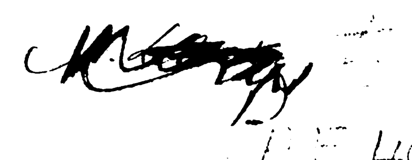
Lettre sur la capture de M. l'abbé Maury, à Péronne (1789). 23

Conseils donnés à S. M. Louis XVI, en 1791, par l'intermédiaire de M. de la Porte, intendant de la Liste civile. 45

Réponse de M. le baron de Grimm, chargé des affaires de S. M. l'Impératrice de Russie, à Paris, à la lettre de M. Chassebœuf de Volney (1792). . 97

Lettre à la noblesse française, au moment de sa rentrée en France, sous les ordres de M. le duc de Brunswick, généralissime des armées de l'Empereur et du roi de Prusse (1792). 117

Bibliographie. 137



ÉCRITS

ET

PAMPHLETS

DE

RIVAROL

RECUEILLIS POUR LA PREMIÈRE FOIS ET ANNOTÉS

PAR

A. P.-MALASSIS



PARIS

ALPHONSE LEMERRE, ÉDITEUR

27-31, PASSAGE CHOISEUL, 27-31

1877

